

## Abonnement.

Le CANADIEN, Journal Politique, Littéraire, Scientifique, Commercial, Industriel et Agricole, est imprimé et publié au n° 21, rue La Montagne (Basse-Ville), Québec, et paraît les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de \$1 par année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franchises de port, au bureau du journal.

# LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

## Taux des Annonces.

Six lignes et au-dessous, 2s. 6d. pour la première insertion, et 74d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessous de six, 3s. 6d. pour la première insertion, et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessous de dix lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente. On traite aussi de gré à gré pour les longues annonces. Les annonces, écrites et rectifiées, doivent être envoyées avant neuf heures les jours de publication, et toujours accompagnées d'un ordre; autrement elles seront publiées jusqu'à ce qu'il soit dit de les discontinuer.

J. G. BARTHE, REDACTEUR-EN-CHEF.

E. R. FRÉCHETTE, PROPRIÉTAIRE.

## GUERRE D'ITALIE.

## NOUVELLES DE LA GUERRE.

PARIS, 18 juin.—Nous sommes sans nouvelles de la guerre, mais nous nous applaudissons de ce silence qui court sans doute la marche heureuse de l'armée française.

Le *Pays* s'est efforcé, dès avant-hier soir, de calmer les inquiétudes bien légitimes de l'opinion publique au sujet des soulèvements de la Romagne, en annonçant qu'un officier piémontais avait été mis aux arrêts pour avoir outrepassé ses devoirs, et nous donnons plus bas un communiqué adressé à l'*Ami de la Religion*, qui ne laisse aucun doute sur la ferme intention de l'Empereur de faire respecter la neutralité des États de l'Église.

Voici d'après les dépêches qui nous parviennent à l'instant, la liste probable du nouveau ministère anglais qui sera soumis aujourd'hui à la sanction de la reine: Premier lord de la trésorerie; lord Palmerston; lord chancelier, lord Campbell; secrétaire des affaires étrangères, lord John Russell; secrétaire de l'intérieur, sir G. C. Lewis; secrétaire des colonies, duc de Newcastle; secrétaire de la guerre, M. Sidney Herbert; secrétaire de l'Inde, sir C. Wood; premier lord de l'amirauté, duc de Somerset; chancelier de l'échiquier, M. Gladstone; président du conseil, lord Granville; direction des travaux, sir B. Hall; directeur de la loi des pauvres, M. Milner Gibson; direction du commerce, M. Cobden; directeur général des postes, lord Hanley d'Alderley; duché de Lancastre, M. C. P. Villiers; sceau privé, comte de Ripon.

L'article de la *Gazette Prussienne*, que nous donnons aujourd'hui, relatif à la mobilisation de l'armée, n'a nullement le caractère agressif qu'on a voulu lui donner. Il prend soin au contraire de déclarer que les mesures de la Prusse "portent un caractère défensif tellement strict qu'il n'est pas besoin d'insister sur ce point." La *Gazette de Cologne* ajoute que ces mesures doivent uniquement servir à appuyer et à faciliter des propositions de paix. C'est aussi l'opinion du *Morning-Post* et de la plupart des journaux anglais.

Pendant qu'on discute ainsi à Berlin sur le sens et la portée de la conduite de la Prusse, on nous écrit de Vienne que de nouvelles troupes, tirées du contingent que l'Autriche doit à la confédération allemande, se mettent sans cesse en marche vers le Mincio. Nul doute, en effet, que les deux armées ne se concentrent entre Peschiera et Mantoue.

Pourquoi le célèbre Kossuth, actuellement de passage à Paris, ne nous donne-t-il point cette fameuse révolution hongroise que le *Sécle* annonce et promet depuis si longtemps? Attendrait-il à dessein, la fin des hostilités?

Nous reproduisons sous toutes réserves, aux nouvelles de l'étranger, un bruit bien souvent affirmé mais plus souvent encore démenti, par lequel le duc de Leuchtenberg, petits-fils d'Éugène Beauharnais, ancien vice-roi d'Italie, se présenterait lui-même aux suffrages des populations de la Lombardo-Vénétie. On expliquerait ainsi d'une part, la fermeté de la circulaire russe que nous avons donnée dans notre dernier numéro, et, d'autre part, la nature des changements qui, par compensation, seraient apportés, dit-on, au gouvernement de la Toscane. "Trois grands États italiens unis par une fédération, mais indépendants et autonomes," ainsi que le déclare une correspondance du *Constitutionnel* que nous donnons plus loin, telle paraît être, en ce moment, la solution qui rencontre le plus de sympathies et d'adhésions.

Le parti de la religion et de l'ordre semble renaître en Belgique. Les élections qui viennent d'avoir lieu lui ont donné raison en partie, et dans tous les cas, elles l'ont singulièrement fortifié. Aussi l'*Indépendance* ne peut-elle se remettre de sa défaite; elle constate avec effroi qu'on a vu, à Bruxelles, "la liste clericale réunir quelque chose comme dix-huit cents voix!" Espérons qu'à l'avenir on en verra bien d'autres!

Les nouvelles d'Amérique sont toujours les mêmes. L'armée révolutionnaire a été battue au Chili par le colonel Pinto, et le gouvernement du Pérou est en pleine désorganisation.

(Journal des Villes et des Campagnes.)

## (Dépêches télégraphiques privées.)

Madrid, 16 juin.

Aujourd'hui la reine donne un banquet à Méhémet, frère du vice-roi d'Égypte.

Londres, 17 juin.

Le *Morning-Post*, en annonçant la formation du ministère, ajoute que des circonstances particulières ne permettent pas encore d'en publier la liste.

Selon le *Morning Advertiser*, lord Palmerston éprouverait des difficultés dans la composition du cabinet, parce que lord John Russell voudrait lui imposer plusieurs choix.

Le *Times* dit que Kossuth est parti hier pour Paris.

Une dépêche de Vienne, publiée par le *Times*, annonce que le général Schlick remplacerait le général Gyulai dans le commandement de l'armée d'Italie. Suivant la même dépêche, les Français auraient établi un dépôt à Antivari, sur les côtes d'Albanie.

## BULLETIN AUTRICHIEN.

Berlin, 17 juin.

On mande de Vienne à date d'hier, jeudi soir: "Les divers corps de l'armée se rendent dans les positions qui leur ont été assignées, sans être inquiétés par l'ennemi. A division Urban seule a eu une rencontre à Castenedolo avec le corps de Garibaldi. Bien que ce dernier fut fort de 4,000 hommes et qu'il eût quatre pièces de canon, il a été repoussé."

Turin, 17 juin, 10 h. 45 m. matin.

Le bulletin officiel annonce qu'en Toscane, le prince Napoléon a commencé son mouvement. Parmi les troupes prêtes à partir avec lui se trouvent 10,000 Toscans et 800 chevaux.

Ravenna s'est prononcée pour la cause nationale, et a publié un manifeste exprimant son adhésion au gouvernement central de Bologne.

## BULLETINS OFFICIELS DE LA GUERRE.

Turin, 15 juin, au soir.

N° 85.—Les Autrichiens sont complètement en retraite de l'Adda sur l'Oglio. Tous les ponts sur l'Adda et les torrents ont été détruits par eux avec la mine. Ils ont également évacué la forteresse de Pizzighetone, brûlant le pont et jetant dans la rivière une grande quantité d'artillerie, de munitions et d'autre matériel de guerre, outre une énorme masse de vivres qu'ils avaient requis des pays environnants.

Crémone et Brescia sont libres. Il paraît qu'un corps considérable se réunit dans les plaines de Montechiaro. Une bonne partie de notre armée a passé l'Adda à Vaprio et Canonica. S. M. l'empereur est parti pour le camp.

Bergame et Lodi ont proclamé la souveraineté du roi Victor-Emmanuel et leur union avec les États sardes.

On évalue à plusieurs millions la valeur des vivres, fourrages et munitions de guerre abandonnés par l'ennemi à Plaisance. Le dommage causé à la citadelle et aux autres fortifications par la mine ne paraît pas avoir été considérable, toutes les mines préparées par l'ennemi n'ayant pas fait explosion.

Le bulletin 85, mentionne des faits déjà connus, notamment que S. M. l'empereur Napoléon a transféré son quartier général à Gorgonzola. Crémone est libre. L'ennemi s'est retiré en partie sur Montechiaro et en partie sur Mantoue.

N° 86 Turin, 15 juin matin.—Les Autrichiens battent en retraite au delà de l'Oglio. Les armées alliées continuent d'avancer. Un corps autrichien parti d'Ancone était hier à Pesaro, marchant à ce qu'il paraît le long du Pô inférieur pour se réunir aux troupes en garnison dans le pays vénitien. On n'a pas encore la nouvelle qu'Ancone soit complètement évacuée. Modène et Brescello sont libres. Forlì, Faenza, Imole et d'autres municipalités des Romagnes se sont prononcées pour la cause nationale.

—Les chroniqueurs sont au repos. En l'absence de correspondants, qui ne peuvent plus ou qui ne veulent plus rien nous apprendre, et qui suivent silencieusement sans doute la marche de nos armées vers le Mincio, nous croyons qu'on lira avec intérêt l'extrait suivant d'une lettre adressée au *Constitutionnel*, et que nous recommandons de nouveau à la bonne foi du *Sécle*:

"Ce qu'on vous raconte, en France, de prêtres et d'évêques, fusillés est complètement faux,

aussi faux que cette fameuse messe que Mgr di Lucca aurait célébrée à Vienne pour le triomphe des armes autrichiennes. Je regrette d'avoir à le dire, la plupart des correspondants français connaissant peu ou point le pays, sont exposés à prendre pour la vérité les premiers contes venus; il est vrai qu'ils ont sur nous Italiens l'avantage d'être plus fortement frappés par tout ce qu'il y a d'original dans le pays et dans les mœurs; mais s'il vous donne des impressions de voyage d'une lecture facile et agréable, dès qu'ils s'éloignent des renseignements précis, officiels, qui peuvent leur être communiqués de bonne source, ils courent grand risque de ne pas juger exactement, même ce qu'ils voient de leurs yeux.

"Ce que je lis dans quelques journaux sur la conduite du clergé italien justifie ces réflexions. Soyez certain, quoi qu'on puisse dire autour de vous, que le clergé en général, se montre chaque jour plus favorable au mouvement national. Le clergé de Pistoia, le chapitre de l'illustre basilique de Saint-Laurent à Florence ont fait publiquement une adhésion unanime à l'adresse du clergé de Lucques. Vous trouverez ces actes dans la *Gazette piémontaise*.

"Le canon se repose en ce moment. Quand il aura parlé de nouveau, la Lombardie sera libre, car une nouvelle bataille, qu'elle se livre à Castiglione ou à Montechiaro, aura porté un coup fameux au quadrilatère. Vous verrez alors si le Vénitien, aujourd'hui encombré de troupes autrichiennes, tardera à se déclarer pour la cause nationale. Et ne croyez pas au moins que nous rêvions encore l'unité de l'Italie; cette unité est une utopie qui a en pour nous trop de dangers pour qu'on y revienne jamais. Les lettres que je reçois de Naples, de Florence et de Turin, sont sur ce point unanimes. Trois grands États italiens unis par une fédération, mais indépendants et autonomes, et au milieu le territoire neutre et sacré qui aura l'honneur de posséder le chef de l'Église, voilà en deux mots le vœu de l'Italie. Nos armées touchent en ce moment au Mincio; quand elles l'auront passé glorieusement, la voix des populations pourra se faire entendre, et alors, soyez-en certain, les conseils de l'Empereur seront suivis avec une exactitude qui montrera et notre union et notre reconnaissance.—Pour extrait: Boniface.

## LA QUESTION D'ITALIE.

En regard des événements dont l'Italie est le théâtre, il n'est peut-être pas sans intérêt de mettre ceux qui s'y passeront vers la fin du dernier siècle. Après avoir battu coup sur coup les Autrichiens, Bonaparte leur dicta, à la pointe de l'épée, le traité de Campo-Formio. Nous en ferons ressortir une seule clause, qui se rattache d'une manière particulière à la question actuelle.

Aux termes de cet article, d'abord secret, le général de la république française cède à l'ennemi, comme compensation à ce qu'il lui prend, une autre république indépendante et non consultée. Venise se trouve, de la sorte, incorporée aux possessions du vainqueur de la propre main du vainqueur. Ainsi la ville, fille et jadis reine des eaux, par suite du mariage de ses anciens doges avec la mer, vit son reste de puissance et d'autonomie s'abîmer dans les lagunes du sein desquelles elle avait surgi comme d'un jet, et son lion de Saint-Marc devenir la proie de l'aigle noir à deux têtes.

Aujourd'hui le successeur du haut contractant de 1797 va arracher, entre autres dépouilles, aux serres de l'Autriche, cette Vénétie que leur abandonna le traité issu des préliminaires de Léoben et dont celui de 1815, y annexant la Lombardie par-dessus le marché, ratifia plus tard la cession primitive. Dans l'intervalle, il est vrai, Napoléon fait empereur, grâce au traité de Presbourg, repris ce dont avait cru pouvoir disposer le général Bonaparte, non toutefois pour affranchir la chose donnée, mais pour la réunir à son royaume d'Italie.

Ce qu'on se propose à cette heure, c'est, nous a dit une récente proclamation impériale, de rendre l'Italie à elle-même. Le Piémont ne s'étant pas senti assez fort à lui seul pour traire en fait le mot de son précédent souverain, Charles Albert: *Italia fora da sé*, le gouvernement français est venu prêter l'irrésistible concours de nos armes au roi Victor-Emmanuel, son allié. Le résultat ne saurait être douteux; du moment que la France intervient, la cause est gagnée. L'Autriche n'a

qu'à livrer les clés de Venise, si mieux elle n'aime les mettre sous la porte comme elle a fait de celles de Milan, évacuée sur la première sommation d'une émeute, ou se les voir prendre à la ceinture par la *furia francese*. Ce n'est plus qu'une question de temps, question qui, malheureusement, ne se vide qu'avec du sang et des millions, deux choses, la première trop sainte et trop vitale, la seconde trop précieuse au point de vue matériel, et trop fluide aussi pour qu'une nation, tant riche soit-elle en hommes et en finances, ne les engage qu'à son corps défendant.

C'est pourquoi, bien avant l'ouverture des hostilités, nous préférons une paix négociée sur d'honorables bases. Mais puisqu'on a cru devoir laisser la parole aux événements des champs de bataille, nos vœux, nos espérances et nos prières sont toutes, comme toujours, pour la gloire de la France. Que le Dieu des armées protège nos valeureux soldats! qu'il leur donne d'être sans cesse les combattants de sa droite et qu'après leur avoir fait remporter une prompte victoire sur nos ennemis, comme, au besoin, sur de trop turbulents amis, il daigne éteindre aussitôt le feu de la guerre allumée entre des peuples chrétiens!

En attendant l'issue de cette grande lutte, où la demande en revendication de différentes nationalités italiennes trouve aussi des intérêts contraires, se prévalant de deux contrats diplomatiques signés, l'un par la révolution française ayant le victorieux général Bonaparte pour ministre plénipotentiaire, l'autre par la coalition armée de l'Europe pesant de tout son poids et de celui de ses ambassadeurs dans les traités de 1815, des commissaires de Sa Majesté sarde viennent de déclarer annexées au royaume de Piémont les provinces de Massa et de Carrare récemment détachées du duché de Modène.

Sans doute, cette annexion a pour mobile "le désir qu'ont eu de tout temps, comme s'exprime Mme de Staël, les Italiens éclairés de se réunir dans un seul État et d'avoir assez de force nationale pour ne plus rien craindre ni rien espérer des étrangers." Mais cette absorption au profit d'un élément quelconque du sol italique serait-elle de tout point conforme à la nature constitutive et à la raison d'être individuelle du reste de la Péninsule? Réaliserait-elle bien, d'autre part, la promesse qu'on lui a faite de la remettre en possession d'elle-même? Ce serait, dans tous les cas, ce nous semble, préjuger la question:—il ne nous appartient point non plus de la résoudre; mais pas davantage il ne nous conviendrait de la voir interpréter dans le sens de l'agrandissement démesuré d'une maison souveraine établie à nos portes, ni trancher en faveur d'un intérêt révolutionnaire.

Une juste satisfaction offerte au principe sacré d'indépendance nationale compatible avec ceux de légitime autorité et d'ordre public européen, voilà ce que nous voulons, nous, hommes du pays très-chrétien, terre classique des droits, des devoirs et des franchises.

Soit en repos, soit en mouvement, la patrie est une mère que les vœux de ses fidèles enfants ne cessent d'accompagner. De près ou de loin, fils dévoués ils la servent de toutes les forces vives de leur cœur, quand il ne leur est pas donné de pouvoir la servir d'une manière plus efficace et plus ostensible. Qu'il y ait pour eux place ou non au foyer de ses institutions, ils n'en sont pas moins, en vertu de leur esprit de foi et d'amour, les meilleurs gardiens de cet autre plus large foyer de la grande famille. Dans son sein, ils ne font qu'un pour la pacification des partis par une politique toute de concorde et de raison. Ils ne font qu'un aussi par l'élan de leurs aspirations et de leur patriotisme dans le cercle, qu'une fois dégainée, trace l'épée de la France, et les ennemis qu'elle y enferme s'y confondent bientôt dans une ruine commune!

Qu'elle se souvienne, cette arme incomparable de la force au service du droit, du temps où les faits et geste de sa lame surmontée d'un ne croix passaient pour des coups bénis du ciel: *Gesta Dei per Francos!* qu'elle ait toujours à sa poignée une main de justice appuyée sur le signe du salut, ainsi qu'il convient au glaive d'une nation, *fille aînée de l'Église*; qu'elle frappe droit et ferme, ou plutôt qu'elle redresse les torts, sans se laisser aller aux entraînements ni aux déviations d'aucune des parties combattant sous son égide.

Alors, réalisant le prodige de la lance d'Achille, elle cicatrifiera les plaies d'une situation

largie par ses glorieuses entailles, et s'inscrira, de sa propre pointe, avant de rentrer au fourreau, un nouveau titre dans le Livre d'or de ses splendides états de service depuis quarante siècles. Elle sait, et ne peut oublier que si la France est un soldat, comme parle notre Châteaubriand, de plus, elle est soldat de Dieu, suivant un magnifique témoignage du vieux Shakespeare lui-même, le poète national de l'Angleterre!

Marquis de SAINT-PONCY.

Château de Bonnac, 12 Juin 1859.

#### LE QUADRILATÈRE.

Maintenant que nos armes sont en marche vers le Mincio, on se demande sur quel point elles commenceront l'attaque. Tenteront-elles de le passer sous le feu des Autrichiens, à Volta ou à Mozambano, par exemple, qui sont les deux points les plus favorables et déjà désignés par les succès de 1796 et 1848, ou voudront-elles commencer par s'emparer de Peschiera pour faire brèche dans le quadrilatère? C'est ce qu'il est inutile de savoir ou imprudent de dire en ce moment. Mais, pour se rendre compte des difficultés de la nouvelle campagne, il faut connaître les moyens de défense extraordinaires de l'Autriche. Voici ce que dit à ce sujet l'Univers:

Une armée passant le Tessin pour conquérir la Lombardie trouve de grands obstacles naturels. Avant d'arriver au fameux quadrilatère elle doit franchir trois rivières qui présentent à l'ennemi des points défensifs. On sait que le passage d'un fleuve en face d'une armée offre toujours de sérieuses difficultés, et n'est pas sans danger. Mais depuis que les campagnes du premier consul ont appris aux Autrichiens que la Haute-Italie pouvait être conquise, leur unique occupation a été de prévenir le retour d'un pareil désastre en renforçant de tous les moyens connus les obstacles créés par la nature. La grande question, pour le cabinet de Vienne, était celle-ci: faciliter le transport des troupes de Vienne à Milan, ouvrir des lignes stratégiques dans la chaîne des Alpes, pour expédier facilement des renforts par le Tyrol et le Vorarlberg, créer par là même des moyens de retraite à une armée battue. En examinant la carte, on voit que le problème a été résolu. Milan et Vienne sont aujourd'hui reliés par un chemin de fer qui, après avoir touché Trieste, tourne le golfe Adriatique et rejoint à Mestre le rail-way de Venise à Milan. Cette ligne, qui met en communication Venise et Milan, passe par Padoue, Vicence, Vérone, Peschiera, Brescia, Bergame, Cassano. Un autre rail-way, longeant le lac de Garde et partant de Botzen, vient rejoindre Vérone en touchant Trento et Rovereto. L'Autriche possède donc maintenant deux lignes ferrées pour amener en Italie les troupes de l'empire. Ceci n'a pas suffi: le cabinet de Vienne a fait construire à force de millions (30, dit-on) une route stratégique qui, partant du Vorarlberg, coupe le mont Stelvio, longe le lac de Côme et arrive à Bergame, où elle rencontre le chemin de fer de Milan à Brescia. Si donc aujourd'hui le passage du Stelvio n'est pas occupé par un détachement franco-sarde, les armées autrichiennes ont trois grandes voies pour l'attaque et la retraite. La route du Stelvio, peu connue en France, est cependant, au point de vue militaire, d'un intérêt de premier ordre; elle permet à une armée autrichienne de descendre dans le Milanais et de prendre à revers une troupe qui tenterait le siège de Mantoue, de Vérone ou de Peschiera. Dans le cas d'un revers de l'ennemi sur l'Oglio ou le Mincio, revers qui le forcerait à battre en retraite sur Milan, une armée autrichienne descendant du Stelvio lui barrerait la route et le mettrait entre deux feux.

On voit par là que les moyens de défense et de communication ont été longuement, lentement préparés par l'Autriche et sont aussi complets que possible. Voici maintenant le système des places fortes auxquels aboutissent toutes ces routes et qui constituent le fameux quadrilatère réputé imprenable.

Il se compose, comme on sait, des quatre places de Peschiera, Vérone, Legnano et Mantoue, dont nous dirons seulement quelques mots.

Peschiera, peut-être la moins importante des quatre, quoique d'un abord difficile à cause de sa position, est située dans une île du Mincio, à l'endroit où il se jette dans le lac de Garde. Elle commande dans les écluses qui règlent le cours de ce fleuve et tient, de plus, la route de Brescia à Vérone. Cependant, un siège de trois à quatre semaines a suffi pour s'en emparer en 1848. Vérone, au contraire, est une place de premier ordre sur l'Adige, et la vraie capitale de l'Autriche en Italie. Aussi est-elle entourée de défenses considérables naturelles et artificielles, encore accrues depuis deux ans par une série d'ouvrages établis sur les hauteurs de la rive gauche de l'Adige. Elle a de plus une double ceinture de vingt forts détachés qui se défendent l'un l'autre. Comme c'est le cœur de la puissance autrichienne dans la Lombardo-Vénétie, on a eu soin de faire en sorte qu'elle fût imprenable.

Legnano n'a que l'importance stratégique d'un passage sur l'Adige qui permet l'attaque ou la retraite, et assure le ravitaillement de l'armée. Sa force militaire est égale à celle de Peschiera. Enfin Mantoue, entourée de ma-

rais, souvent pestilentiels, reliée à la terre ferme par cinq routes fortifiées difficiles à prendre, mais faciles à défendre, est comme Vérone l'une des plus fortes places de guerre que l'on connaisse. En 1796, le général Serrurier la bloqua avec 8,000 hommes; le double n'y suffirait peut-être pas aujourd'hui. Elle possède au midi deux camps retranchés et une vaste campagne fortifiée d'où elle tire de nombreuses ressources. Si l'on jette main enant les yeux sur la carte, on reconnaît aussitôt sa haute importance politique, militaire et stratégique, puisqu'elle commande trois grands cours d'eau: le Mincio, le Pô et l'Osone, qui sont là comme de nouvelles et puissantes frontières, presque infranchissables.

En somme, dit encore l'Univers, deux des quatre forteresses sont incapables de résister à une attaque sérieuse et à une puissante artillerie. Mantoue verra peut-être se tourner contre elle ces mêmes eaux qui jusqu'ici la mettaient à l'abri. Quant à Vérone, la description que nous venons d'en faire démontre l'immense difficulté d'un siège. Enfin, pour se rendre parfaitement compte du système défensif du quadrilatère, on remarquera que Vérone et Mantoue sont en communication par un rail-way, qu'une distance de sept milles seulement sépare Mantoue de Legnano, et qu'il n'y a guère plus d'une ou deux journées de marche de Mantoue à Peschiera. En conséquence, ces forteresses se soutiennent mutuellement, et leurs garnisons peuvent en quelques heures se concentrer sur un des points menacés.

Après avoir exposé les moyens de défense qui font la force de l'Autriche, il est bon de mettre en regard les moyens d'attaque.

Or, sans être bien habile stratège, dit le même journal, il est permis de supposer que les Autrichiens seront attaqués de plusieurs côtés à la fois. Une grande expédition maritime, possédant d'immenses moyens de destruction, est en route pour Venise; 120 chaloupes à fond plat, bordées de fer, armées de canons rayés, sont destinées, dit-on, à remonter l'Adige et le Pô. Si Venise succombe, comme c'est probable, la flotte peut jeter à terre un corps d'armée pour marcher sur l'Adige et prendre à revers les Autrichiens, pendant que la grande armée les attaquerait de front. Il y a en Toscane des troupes françaises qui paraîtront un jour à point nommé. Attendons les événements. La manœuvre actuelle des Autrichiens était prévue: c'est la répétition de ce que fit Radetzki en 1858; mais le général Schlick aura une armée française devant lui.

#### COMMERCE.

##### PRIX DES MARCHÉS.

Québec, 9 juillet 1859.

|                                           | s. d. | s. d. | s. d. |
|-------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Patates 1/2 minot.....                    | 2 0   | 0 0   | 2 6   |
| Beurre en tinette.....                    | 0 7   | 0 0   | 7 4   |
| Do frais.....                             | 0 9   | 0 0   | 10    |
| Do.....                                   | 0 7   | 0 0   | 7 4   |
| Jambons.....                              | 0 14  | 0 0   | 5     |
| Lard entier.....                          | 0 54  | 0 0   | 6     |
| Do sale.....                              | 0 4   | 0 0   | 6     |
| Bœuf.....                                 | 0 4   | 0 0   | 7     |
| Mouton 1/2 lb.....                        | 2 6   | 0 0   | 5 0   |
| Do 1/4 quartier.....                      | 2 6   | 0 0   | 5 0   |
| Veau.....                                 | 2 6   | 0 0   | 3 0   |
| Volailles 1/2 couple.....                 | 7 6   | 0 0   | 10 0  |
| Dindes.....                               | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Oies.....                                 | 0 7   | 0 0   | 7 4   |
| Enfants 1/2 douzaine.....                 | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Tourtes.....                              | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Lièvres 1/2 couple.....                   | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Perdrix.....                              | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Canards.....                              | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Lard séché 1/2 lb.....                    | 0 7   | 0 0   | 7 4   |
| Sucre d'étable 1/2 lb.....                | 0 4   | 0 0   | 4 4   |
| Saindoux par lb.....                      | 0 8   | 0 0   | 8 4   |
| Bois de chauffage (érable) 1/2 corde..... | 13 0  | 0 0   | 14 0  |
| Do do (do) 3 pieds.....                   | 16 0  | 0 0   | 16 6  |
| Do do (Mérissier) 24 pieds.....           | 12 6  | 0 0   | 0 0   |
| Do do (do) 3 pieds.....                   | 14 0  | 0 0   | 0 0   |
| Do do (épinette) 3 pieds.....             | 10 0  | 0 0   | 0 0   |
| Foin 100 bottes.....                      | 35 0  | 0 0   | 40 0  |
| Paille 100 do.....                        | 17 6  | 0 0   | 20 0  |
| Avoine 1/2 minot.....                     | 2 3   | 0 0   | 2 6   |
| Ble do.....                               | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Pois do.....                              | 5 0   | 0 0   | 5 3   |
| Orge do.....                              | 2 6   | 0 0   | 2 9   |
| Sarrasin do.....                          | 0 0   | 0 0   | 0 0   |
| Farine extra supérieure 1/2 quart.....    | 35 0  | 0 0   | 36 3  |
| Do supérieure do.....                     | 30 0  | 0 0   | 31 3  |
| Do No 2 do.....                           | 25 0  | 0 0   | 26 3  |
| Do fine do.....                           | 22 6  | 0 0   | 23 9  |
| Potasse.....                              | 27 0  | 0 0   | 27 3  |
| Perlasce.....                             | 29 0  | 0 0   | 29 6  |
| Messe.....                                | 18 1  | 0 0   | 19    |
| Prime Moss.....                           | 15 4  | 0 0   | 16    |
| Prime.....                                | 14    | 0 0   | 14 4  |

#### Importations et Exportations à Québec.

##### EXPORTATIONS.

7 juillet.

|                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Par le navire Cameronian, Bernier, pour Liverpool.—180 tonneaux chêne, 37 do bouleau, 62 do frêne, 125 do orme, 195 do pin rouge, 754 do pin blanc, 1932 madriers de pin, 754 do pin blanc, 3m W 1 douves, 3m douves à pipes, 6 cordes de lattes par C E Levey et cie. |  |
| Par le navire Cluaden, Harley, pour Liverpool.—65 tonneaux orme, 65 do pin rouge, 1350 do pin blanc, 7250 madriers de pin, 12m W 1 douves, 4m douves à pipes par G B Symes et cie.                                                                                     |  |
| Par la barque Elbe, Roll, pour Hull.—11000 madriers d'épinette, 240 do pour fonds, 2m douves à pipes par Falkenberg et McBlain.                                                                                                                                        |  |
| Par la barque Ariadne, Bertie, pour Newcastle.—101 tonneaux orme, 37 do bouleau, 216 do pin blanc, 1m 8 2 19 douves, 448 madriers de pin par A Gilmour et cie.                                                                                                         |  |
| Par la barque Sarah, Hendall, pour Fleetwood.—35 tonneaux chêne, 15 do pin rouge, 1020 do pin blanc, 4 do bouleau, 780 madriers de pin, 29 cordes de lattes par G B Symes et cie.                                                                                      |  |
| Par la barque Robert Watson, Grant, pour Sunderland.—170 tonneaux chêne, 237 do orme, 118 do pin blanc, 938 madriers de pin, 240 do pour fonds, 3m douves à pipes, 24 rames de frêne par C E Levey et cie.                                                             |  |
| Par le brick Golden Grove, pour Newcastle-on-Tyne.—50 tonneaux chêne, 125 do orme, 60 do bouleau, 115 do                                                                                                                                                               |  |

pin blanc, 7 20 madriers de pin, 212 do do pour fonds, 2 cordes de lattes, 1m douves à pipes par C E Levey et cie.  
Par la barque Hector, Weisser, pour Dublin.—10831 madriers d'épinette par Ryan Bros et cie.  
Par le brick Marmion, Harris, pour Middlesbrough.—54 tonneaux orme, 185 do pin blanc, 11 do bouleau, 49 do frêne, 418 madriers d'épinette, 1m douves à pipes par D McPhie et cie.

8 juillet.

Par le steamship Nova Scotian, Borland, pour Liverpool.—1367 madriers de pin par C et J Sharples, 5 coffres par Hibbard et cie, 2m douves à pipes par G B Symes et cie, 1 coffre contenant des paquets, par l'Express, 1 coffre de chaussures, par M Hollis, 206 pailles de paille, 68 do perlasce, 187 caisses de chaussures, 1 quart do jambons, 1800 douves à pipes, 359 pièces de noyer noir, chargés à Montréal.

Par le steamship Lady Head, Davison, pour Dalhousie Miramichi et Pictou.—2 paquets de vin, 1 quart do par F Bateau, 1 boîte jouterie et montres par A Wolfe, 30 barils fleur, 10 sacs pains, 6 barils farine de blé d'Inde, 1 quart bière, 2 pains de gin, par Gillespie et cie, 93 barils fleur, 2 caisses champagne, 2 do et 1 baril vin, 1 petit paquet marchandises par A J Maxham et cie, 1 boîte de thé, 1 quart clous, 1 do huile, 8 quarts peintures, 1 petit paquet d'habits par Wm Hamilton, 2 quarts aile, 2 boîtes confectioinerie, 2 do raisins, 6 do figues, par J H Noad et cie.

Par le navire City of Québec, Cobben, pour Aberdeen.—65 tonneaux chêne, 35 do orme, 35 do pin rouge, 570 do pin blanc, 10 do bouleau, 6 do frêne, 380 madriers d'épinette, 449 do pin, 4m W 1 douves, 2m douves à pipes, par G B Symes et cie.

Par le navire Glenclenn, Bulford, pour Greenock.—100 tonneaux chêne, 130 do pin rouge, 40 do frêne, 125 do orme, 958 do pin blanc, 1759 madriers de pin, 2m douves à pipes, 6 cordes de lattes par C E Levey et cie.

Par le brick Mercor, Blackier, pour Kingsbridge.—40 tonneaux pin rouge, 260 do pin blanc, 0 2 2 6 douves à pipes, 155 madriers de pin 98 do d'épinette, 3 cordes de lattes par A Gilmour et cie.

Par le brick Nesta, McLellan, pour Garliestown.—15 tonneaux orme, 35 do pin rouge, 330 do pin blanc, 597 madriers de pin, 8 cordes de lattes par G B Symes et cie.

#### IMPORTATIONS À QUÉBEC PAR LE GRAND TRONC.

8 juillet.

5 boîtes à R J Shaw, 12 boîtes à T Fraser, 1 boîte de bouchons de liège, 27 caisses thé, 5 barils, à E et W Poston et cie, 2 barils, 1 rouleau de bonderie à H S Scott, 2 boîtes à Chumie, Simard et Michot, 2 paquets à W Russell et fils.

#### IMPORTATIONS PAR LES BATEAUX À VAPEUR DE MONTRÉAL.

8 juillet.

1 boîte marchandises à J G Barrow, 2 paquets et 1 quart vin à F Bateau.

#### PORT DE QUÉBEC.

##### ARRIVÉS.

7 juillet.

Barque J et R Young, Scott, 16 juin, Boston, E U, H Fry, lest.  
Brick Brodrene, 10 mai, Troughjorn, Falkenberg et McBlain, lest, 139 passagers.

8 juillet.

Navire Sunbeam, Ritchie, 16 juin, Boston, H Fry, lest.  
Barque Constance, Wooler, 17 avril, Vallarais, à ordre, lest.

##### ACQUITTÉS.

7 juillet.

Navire Cameronian, Bernier, Liverpool, C E Levey et cie.  
—Cluaden, Harley, Liverpool, G B Symes et cie.  
Barque Elbe, Roll, Hull, Falkenberg et McBlain.  
—Ariadne, Bertie, Newcastle, A Gilmour et cie.  
—Sarah, Hendall, Fleetwood, G B Symes et cie.  
—Robert Watson, Grant, Sunderland, C E Levey et cie.  
—Hector, Weisser, Dublin, Ryan Bros et cie.  
Brick Marmion, Harris, Middlesbrough, D McPhie et cie.  
—Golden Grove, Bogie, Newcastle-on-Tyne, C E Levey et cie.

8 juillet.

Steamship Nova Scotian, Borland, Liverpool, G B Symes et cie.  
Steamship Lady Head, Davison, Dalhousie, F Bateau.  
Navire City of Québec, Cobben, G B Symes et cie.  
—Glenclenn, Bulford, Greenock, C E Levey et cie.  
Brick Mercor, Blackier, Kingsbridge, A Gilmour et cie.  
—Vesta, McLellan, Garliestown, G B Symes et cie.

#### ENTRÉS EN CHARGEMENT.

Noms. Tonnage. Pour. Par qui. Où.

7 juillet.

Reward, 243, Hartlepool, H Burstall, bôme de Flanagan, satisfaction, 384, Londres, do, qui de Giblin.  
Delhi, 315, West Hartlepool, do, Lôme de Hall.  
Legatus, 381, Sunderland, do, do de Blais.  
Jais, 416, do, A Gilmour et cie, anse des Indiens.  
Marie Julie, 95, Harbour Briton, Brock, Gardon et cie, quai de Morrison.  
Anna Mary, 197, Cockermouth, C et J Sharples et cie, anse de Silery.  
James Bales, 229, Dundee, C E Levey et cie, Lôme de Black.

8 juillet.

Independent, 516, Hull, H Burstall, bôme de Black.  
Jane, 170, Whitehaven, do, do de Blais.  
Wilhelm Tell, 297, Londres, Benson et cie, New Liverpool.  
J et R Young, 509, Belfast, C et J Sharples et cie, anse de Silery.  
Mohawk, 577, Greenock, Ross et cie, bôme de Hall.  
Wind Rose, 280, Londres, J T Tremain et cie, au courant.

#### BATEAUX ARRIVÉS AU PORT DE QUÉBEC.

Propriétaires. Descriptions. A quel endroit.

7 juillet.

S McL Detlors, orme, Cap Rouge.  
Jas Russell, pin blanc, etc., anse de St Michel.  
La Brissard, pin blanc, etc., do, (2 bateaux)  
J et D McFarlane, pin blanc et rouge, anse des Indiens.

8 juillet.

A et W Caldwell, pin blanc, etc., anse des Indiens.  
E Johnston, pin blanc et rouge, Cap Rouge.

ÉTAT COMPARATIF DES ARRIVAGES ET DU TONNAGE DES VAISSEAUX VENANT D'OUTRE-MER, ARRIVÉS À QUÉBEC LE 8 JUILLET, POUR LES ANNÉES 1858 ET 1859:

|                | 1858.             | 1859. |
|----------------|-------------------|-------|
| 431 vaisseaux. | 226,377 tonneaux. |       |
| 423 "          | 222,432 "         |       |

Moins cette année..... 8 " 3,945 "

ÉTAT COMPARATIF DES ARRIVAGES ET DU TONNAGE DES VAISSEAUX VENANT DES PORTS D'EN BAS, ARRIVÉS À QUÉBEC LE 8 JUILLET, POUR LES ANNÉES 1858 ET 1859:

|               | 1858.           | 1859. |
|---------------|-----------------|-------|
| 24 vaisseaux. | 1,427 tonneaux. |       |
| 22 "          | 1,972 "         |       |

Moins cette année..... 2 " 455 " Plus.

Retour du nombre des émigrés arrivés à Québec le 9 juillet 1858 et 1859:

| D'où.                  | Chambre. | Entre-pont. | Chambre. | Entre-pont. |
|------------------------|----------|-------------|----------|-------------|
| Angleterre.....        | 560      | 2365        | 406      | 1507        |
| Irlande.....           | 5        | 537         | 4        | 310         |
| Ecosse.....            | 22       | 613         | 52       | 382         |
| Allemagne.....         | 0        | 867         | 2        | 76          |
| Norvège.....           | 0        | 2165        | 57       | 1638        |
| Des Ports d'en Bas.... | 0        | 7           | 0        | 0           |
|                        | 587      | 6554        | 521      | 3907        |

Diminution, 2713.

\*Par steamers..... 1443

" vaisseaux à voiles. 2985—4428

A. C. BUCHANAN,

Agent en chef.

Bureau d'émigration.  
Québec, 9 juillet 1859.

#### BUREAU DU SURINTENDANT DES INSPECTEURS DE BOIS.

Québec, 8 juillet 1859.

ÉTAT COMPARATIF DES BOIS DE CHARPENTE, DOUVES, MÂTS, BOUTERRES ET ESPARES MESURÉS ET CHOISIS JUSQU'À CETTE DATE.

|                          | 1857.     | 1858.     | 1859.     |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Pin blanc.....           | 4,030,260 | 5,702,587 | 5,933,654 |
| Pin rouge.....           | 96,749    | 184,819   | 370,265   |
| Chêne.....               | 141,290   | 375,084   | 551,549   |
| Orme.....                | 487,178   | 417,351   | 730,218   |
| Frêne.....               | 110,295   | 129,131   | 337,797   |
| Pruche.....              | 12,363    | 9,096     | 16,689    |
| Noyer cendré.....        | 1,314     | 885       | 5,563     |
| Épinette rouge.....      | 411,191   | 149,496   | 185,804   |
| Bouleau et Erable.....   | 150,199   | 81,807    | 259,877   |
| Mâts et Beuprès.....     | 77 m.     | 296 m.    | 16 m.     |
| Esparres.....            | 135 m.    | 159 m.    | 22 m.     |
| Douves 1ère qualité..... | 262,127   | 277,024   | 761,419   |
| Douves, W. L.....        | 282,2036  | 1019,804  | 1713,9322 |
| Douves à barils.....     |           |           |           |

Wm QUINN,

Surintendant.

#### PRIX DE VENTE DES BOIS QUARRÉS SUR LES MARCHÉS DE QUÉBEC.

Québec, 8 juillet 1859.

|                                                   | £ s. d.   | £ s. d.     |
|---------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Pin blanc en radeau et de qualité inférieure..... | 0 0 1     | @ 0 0 5 1/2 |
| Pin blanc en radeau et de qualité supérieure..... | 0 0 6 1/2 | @ 0 0 9     |
| Pin blanc préparé pour noisement.....             | 0 0 5     | @ 0 0 9 1/2 |
| Pin rouge en radeau.....                          | 0 0 0     | @ 0 0 0     |
| Pin rouge préparé pour noisement.....             | 0 0 11    | @ 0 1 00    |
| Chêne du Lac Érie.....                            | 0 0 15    | @ 0 0 16    |
| Chêne du Lac Ste-Clair.....                       | 0 0 17    | @ 0 0 19    |
| Orme en radeau.....                               | 0 0 8     | @ 0 1 1 1/2 |
| Orme préparé pour noisement.....                  | 0 1 0     | @ 0 1 3     |
| Épinette rouge en radeau.....                     | 0 0 6     | @ 0 0 8     |
| Épinette rouge équarrie.....                      | 0 0 4     | @ 0 0 6     |
| Douves pour pipes.....                            | 40 0 0    | @ 45 0 0    |
| Douves W. O. pour tonnes.....                     | 12 10 0   | @ 13 00 0   |
| Madriers, 1re qualité.....                        | 15 10 0   | @ 16 00 0   |
| Madriers, 2nd qualité.....                        | 9 6 8     | @ 10 13 4   |
| Madriers en radeau, 1re do.....                   | 14 00 0   | @ 00 00 0   |
| Madriers en radeau, 2nd do.....                   | 9 3 4     | @ 0 0 0     |
| Madriers d'épinette, 1re do.....                  | 8 10 0    | @ 0 0 0     |
| Madriers d'épinette, 2nd do.....                  | 6 10 0    | @ 0 0 0     |

Voir à notre 7e page l'annonce relative au Régénérateur du Foin de Sanford.

#### LE SEUL ARTICLE Sans Rival sur le Marché' AVEC UN IMMENSE DÉBIT L'Interieur et en Europe.

La raison en est que par sa seule puissance naturelle, il rend d'une manière permanente aux cheveux gris leur couleur primitive, nourrit les folioles naturelles et fait ainsi croître une chevelure sur des têtes chauves, fait disparaître la rogne, la démangeaison et la chaleur du périéran, repose et régénère les nerfs et guérit ainsi le mal de tête nerveux, il doit être considéré comme remède contre toutes les maladies du périéran et des cheveux; prévient et arrête leur chute; le rend doux, soyeux, sans et beaux; employé par les jeunes gens deux ou trois fois par semaine, ce remède empêchera leur cheveu de tomber ou de devenir gris; donc l'lecteur, lisez le témoignage suivant et jugez par vous-même.

New-York, 8 jan. 1858.

MM. O. J. Wood & Cie.  
Messieurs: Ayant entendu beaucoup vanter le restaurateur des cheveux du professeur Wood et ma chevelure étant parfaitement grise, je résolus de mettre de côté les préjugés que j'avais comme beaucoup d'autres, contre toute sorte de médecine patentée, et il y a quelque temps je commençai à me servir de votre article pour en faire expérience.

Le résultat a été si satisfaisant que j'en suis très content pour vous rendre justice, aussi bien que pour l'encouragement d'autres qui peuvent être aussi grise que j'étais mais qui ayant les mêmes préjugés que j'avais sans avoir mes raisons pour les mettre de côté ne veulent pas faire l'expérience de votre Restaurateur à moins d'avoir de nouvelles preuves de son efficacité, et la meilleure preuve étant une démonstration oculaire, je vous écrit cette lettre que vous pouvez montrer à chacun et leur dire de s'adresser à moi

J'avais essayé inutilement d'autres préparations. Je pense que d'après mon expérience personnelle, je puis recommander ce remède à plusieurs autres.

Votre etc.,  
D. R. THOMAS, M. D.  
No. 461, rue Viole.

Le restaurateur est mis en bouteilles de trois espèces, savoir : Grandes, moyennes et petites; les petites tiennent une chopine et coûtent \$1 chaque; les moyennes contiennent au moins 20 per cent de plus que les petites et se vendent \$2; les plus grandes tiennent un quart, 40 per cent de plus et se détaillent pour \$3 la bouteille.

O. J. Wood & Co., propriétaires, 312 Broadway, New York et 114 marché St.-Louis, Mo.  
A vendre chez tous les pharmaciens respectables.  
Québec, 27 avril 1859.—3m.

### M. ALEXIS GAGNÉ, Marchand, de Kamouraska,

INFORME les personnes qui désirent venir passer la BELLE SAISON A LA CAMPAGNE, qu'il pourra en prendre un certain nombre en PENSION; il a plusieurs chambres très-comfortables; sa maison est très-voisine du lieu le plus propice pour prendre les bains.  
Kamouraska, 27 juin 1859.—2fs-3s

LES propriétaires du steamer CANADA ne seront responsables d'aucune dette contractée sans un ordre écrit et signé par eux-mêmes.

DICKEY & McDOUGALL.

Québec, 8 juin 1859.

### Machine à Faucher et à Moissonner, DE B. P. PAIGE & Co.

EN appelant l'attention des Agriculteurs sur nos célèbres MACHINES brevetées, en fer travaillé, admirables par leur légèreté et leur expédition, avec les améliorations présentes pour 1859, nous le faisons avec plaisir, préparés que nous sommes à fournir au Bas et au Haut-Canada de ces MACHINES INAPPRÉCIABLES. La réputation de ces Machines est bien établie, elles sont légères, faciles à l'attelage, d'un poids plus léger que la Charrue ou la Herse, sans trait latéral qui pèse sur le cou du cheval. L'expédition requise égale la marche ordinaire, et comme de l'attelage d'un fermier, qui coupera 10 acres de foin ou de grain par jour, loge ou laisse sur le champ, humide ou sec, comme peut le faire une faux.

Aucun Fermier ne peut rien faire de bien sans une de ces Machines.

Les Machines sont expédiées de Montréal par les vapeurs ou le chemin de fer, franc de transport pour l'acheteur.

S'adresser à toutes les personnes qui en ont fait usage l'année dernière.

B. P. PAIGE & Co.,  
Rues Wellington, Prince et George, Montréal.  
A vendre par

JEAN BISSIÈRE,

Hôtel Blanchard, marché de la Basson-Ville,  
Ou chez MM. BOIS & HAMEL,  
Rue St.-Pierre.

Québec, 22 juin 1859.—4m



### AVIS AUX MARINIERS.

LES LUMIERES (Phares) sur Belle Isle, la Pointe d'Amour, (Forten) le Cap Rosier et sur la pointe Ouest de l'île d'Anticosti, ne seront ci-après exhibées que depuis le PREMIER AVRIL, jusqu'au QUINZE DÉCEMBRE, de chaque année.

Par ordre du bureau,

E. B. LINDSAY,  
Gr. M. T. Q.

Maison de la Trinité, Québec, }  
15 juin 1859. } 2m.

### LIGNE D'OPPOSITION POUR QUEBEC.



Le nouveau Vapeur de 1re classe  
de COLUMBIA, 22  
CAPITAINE L. COUVRETTE.

A commencé ses voyages réguliers à Montréal, arrêtant aux ports intermédiaires.

| Laisant Québec pour                                       | Repas de Montréal pour Québec                        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 4 heures P. M. | Tous les Mardis, Jendis et Samedis, à 6 heures P. M. |

Le vapeur n'est pas surpasse en ÉLÉGANCE, CONFORT, VITESSE et SURETÉ.

Pour fret et passage, s'adresser à bord.

LOUIS PERRAULT.

Québec, 13 juin 1859.—1m

### A FRETER,

Le navire Norvégien NORGE, 573 tonneaux, capit. J. Thomsen, recevra comme fret de la planches pour aucun port du Royaume Uni.

S'adresser à

RYAN BROTHERS & Co.,  
Agents.

Québec, 22 juin 1859.

### Avis aux Consignataires.

LES CONSIGNATAIRES per Schiller, Dade maître, de Hambourg, sont requis de passer leurs entrées sans délai.

RYAN, BROTHERS & Co.,  
Agents.

Québec, 22 juin 1859.

### AVIS AUX CONSIGNATEURS.

Le navire GELBERT, Capit. Ferry, de Hambourg, étant arrivé, les Consignataires voudront bien passer leurs entrées sans délai.

RYAN BROTHERS & Co.,  
Agents.

Québec, 10 juin 1859.

### FLEUR SUPÉRIEURE DU CANADA.

VENANT d'être débarquée et à vendre par

O. MURPHY & Co.,  
Quai de Hunt.

Québec, 1er juillet 1859.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS,  
4,000 AUNES DE TOILES DE PAYS.

A. HAMEL & FRÈRES.

Québec, 4 juillet 1859.—5f.

## MAGASIN DE TAPIS DE QUEBEC.

H. & M. BENJAMIN

REÇOIVENT par chaque steamer de nouvelles additions à leur assortiment déjà considérable de

TAPIS,

Et ils ont maintenant prêts à être exhibés de superbes

TOURNAY, VELOURS, BRUSSELS, TAPIS,

Et un immense fonds de Marchandises 4/4, aussi bien que TAPIS POUR ESCALIERS de toute espèce.

### TAPIS A L'HUILE

De divers patrons et de toutes grandeurs.

TISSUS POUR TAPIS, TAPIS POUR PORTE, TAPIS POUR FOYER, TAPIS POUR VOITURE, TAPIS pour CORNICHE, BAGUETTES pour ESCALIER, RIDEAUX DE MOUSSELINE et de DAMAS,

En grande variété.

Québec, 27 juin 1859.—1m

### BOEUF MESS

PRÉPARÉ exprès pour l'usage des vaisseaux, à vendre par

O. MURPHY & Co.,  
Quai de Hunt.

Québec, 1er juillet 1859.

### FARINE FRANÇAISE

En sacs de 14 et 20 lbs.

A vendre par

J. B. DION & Co.

Québec, 13 juin 1859.

### Sel pour Beurre et Provisions.

VENANT d'arriver par le "Marion."

220 Sacs de Sel fin pour Beurre,

30 Do de pour Provisions.

A vendre par RYAN, BROTHERS & Co.

Québec, 23 mai 1859.

### BEURRE FRAIS.

100 TINETTES DE BEURRE DE FAMILLE, Supérieur, Tait's Melbourne.

A vendre par

LANE, GIBB & Co.

Québec, 15 juin 1859.

### COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE

DE L'ECOSSE,

ÉTABLIE A. D. 1823.

Et incorporée par Acte Spécial du Parlement.

CAPITAL.....£1,000,000.

CANADA.

BUREAU EN CHEF:

MONTREAL, No. 59, GRANDE RUE ST-JACQUES.

SECRÉTAIRE:

A. DAVIDSON PARKER.

CEUX qui veulent s'assurer voudront bien parcourir le Prospectus de cette Compagnie. Ils ne manqueront pas d'y trouver tous les avantages qui puissent être offerts avec garantie.

Les Taux de Prime demandés sont modérés, tandis que les Bonnes déclarations sont comparables aux profits accordés par aucune autre Compagnie.

On appelle l'attention particulière du public à un Règlement équitale adopté par cette Compagnie quant à la remise de la valeur des Polices abandonnées.

QUÉBEC.

BUREAU: No. 59, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE.

Membres du Bureau de Direction Honoraire:

Isidore THIBAUDAU, écuyer, marchand.

F. VEZINA, écuyer, banquier.

Hos. J. M. FRASER.

RICHARD CASSELS, écuyer, banquier.

Médecins:

A. RESAUD, M. D., R. F. RISRET, M. D.

GOSSELIN & LARUE,

AGENTS POUR QUÉBEC.

Québec, 3 juin 1859.

### AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

de LIVERPOOL et de LONDRES a réduit ses taux de primes à 25 par cent sur les bâties et à 20 par cent sur les meubles.

RYAN, BROTHERS & Co.,  
Agents.

Québec, 13 mai 1859.

Bureau, 37 rue St. Pierre.

Assurance de la Vie et contre le Feu.

LES POLICES sont émises dans le Bureau de lère

Classe par O. MURPHY & Co.,  
Quai de Hunt.

Québec, 13 mai 1859.

La Compagnie d'Assurance

Contre le Feu et pour la Vie,

DE

LONDRES ET DE LIVERPOOL.

Capital Souscrit £2,000,000 Stg.

Fonds accumulés et placés £1,088,000.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Aux conditions les plus favorables, les taux étant proportionnés aux risques.

RYAN, BROTHERS & Co.,  
Rue St. Pierre.

Québec, 13 février 1859.

### BAZAR.

LES Dames de St. Roch ont l'intention d'ouvrir un BAZAR d'Articles utiles et de fantaisie LUNDI, le 12 SEPTEMBRE prochain, et les jours suivants, dont le but est de venir en aide à l'achèvement de la Chapelle de la Congrégation de St. Roch, et de liquider la dette déjà contractée.

Le Bazar se tiendra dans le beau local de la SALLE JACQUES CARTIER.

Des contributions seront reçues avec reconnaissance par les Dames dont les noms suivent:

Mesdames T. F. JEAN, Mesdames F. RIVONAC,

Z. LEVASSEUR, Et SOULARD,

F. CÔTÉ, N. GERMAIN,

AGG. PARÉ, T. HUDON.

Mesdames LEMIEUX, JURGON, VALIN et GRAY tiendront la table de rafraîchissement.

Pour les renseignements, s'adresser à

Mme Ed. LEMIEUX, Présidente,

Ou à Mme H. HUDON, Secrétaire.

Québec, 6 juin 1859.

### BAZAR

DE

ST.-ROCH ET ST.-SAUVEUR.

LES DAMES de la paroisse de St. Roch et de St. Sauveur ont l'intention d'ouvrir un BAZAR d'Articles

Utiles et de Fantaisie, LUNDI, le VINGT-CINQ JUILLET et les jours suivants.

Le Bazar se tiendra dans le haut de la HALLE JACQUES CARTIER. Le produit sera pour aider à compléter les travaux de l'église de St.-Sauveur.

Les Contributions et les Dons seront reçus avec reconnaissance par les Dames dont les noms suivent.

E. GINGRAS, MARTINEAU,

L. GINGRAS, ST.-MICHEL,

LAUZON, NADÉAU,

F. CÔTÉ, TANGUAY,

O. CÔTÉ.

Mesdames DORION et LATULIPE tiendront une table de rafraîchissements.

Mme F. MARTINEAU,  
Secrétaire.

Québec, 20 mai 1859.

### GRAND

HOTEL DU SAINT-MAURICE,

TENU PAR

M. P. B. VANASSE,

A TROIS RIVIÈRES.

M. P. B. VANASSE A L'HONNEUR D'INFORMER

ses nombreux amis et le public, qu'il vient de

prendre la direction du GRAND HOTEL DU ST.-MAURICE, Rue du Fleuve, Trois-Rivières. Ce magnifique

Hôtel, situé dans les vastes et superbes nouvelles bâtisses de M. Pacaud, renferme plusieurs Salons richement décorés, et une magnifique Salle de Bal. Les chambres sont

toutes bien meublées et parfaitement bien aérées. La cuisine est faite à la manière française en anglaise, suivant le goût des consommateurs; la cave est pourvue des

meilleurs vins et liqueurs; et le directeur de l'Hôtel, en sollicitant le patronage du public voyageur et des familles

qui voudront passer la bonne saison à Trois-Rivières, leur assure qu'il ne négligera rien pour leur rendre sa maison

aussi commode qu'agréable.

Québec, 3 juin 1859.

### AVIS AUX BOULANGERS.

UN BOULANGER qui voudrait venir demeurer à la

campagne, trouverait un logement convenable au

CAP ST.-IGNACE, et y ferait très-bien son affaire.

S'adresser à St.-Roch des Aulniers, à MM. LOUIS-ETIENNE

BLANCHET et à A. SOULARD, instituteur; et au Cap St.-

Ignace, à M. FISHER FORTIER.

Cap St.-Ignace, 1er juin 1859.



### Feux et Signaux de Brume!

LOI QUI VIENT EN FORCE LE 1ER JUILLET PROCHAIN!!!

ON appelle l'attention des PILOTES et NAVIGATEURS sur l'Acte de la dernière Session de la Législature Provinciale, qui règle la navigation sur les eaux Canadiennes et qui change les règlements qui ont rapportés aux LUMIERES ou FEUX qui doivent porter les Bâtimens à vapeur et à Voile, etc.

On pourra voir une copie de l'Acte en s'adressant au Bureau du Havre.

Par ordre de la Chambre

E. B. LINDSAY,  
Gr. M. T. Q.

Maison de la Trinité, }  
Québec, 13 mai 1859. } 1fs 12s.

VOIE ou PRIS PAR MÉGARDE, sur le QUAI NAPO- LÉON, le 23 courant, un QUART BRANDY marqué

W. A. & Co.,  
Québec.

Toute personne qui en donnera information au sousigné sera généreusement récompensée.

J.-B. LAMÈRE,  
Agent, Compagnie du Richelieu.

Québec, 30 mai 1859.

HU ILE PALE DE VEAU-MARIN.

150 BARILS d'HUILE PALE de VEAU-MARIN su-

périeure pour moulins,—en débarquement du

"Marie Dolphine" et à vendre par

LANE, GIBB & Co.

Québec, 6 juillet 1859.

SACS DE SEL A FLOT.

4000 SACS de Sel de Liverpool, venant d'arri-

ver et à vendre par

ROSS & Co.,  
6f.

Québec, 5 juillet 1859.

TABAC A VENDRE.

500 BOITES à bon marché, 10's,

200 do Tabac à fumer, 10's,

100 do do cassé, 10's,

Par O. MURPHY & Co.,  
Quai de Hunt.

Québec, 27 juin 1859.

SAVON A VENDRE.

500 BOITES Savon pâle, supérieur, égal

à celui de Liverpool, et à vendre par

O. MURPHY & Co.,  
Quai de Hunt.

Québec, 27 juin 1859.

FROMAGE NOUVEAU.

25 BOITES de Fromage de crème de la 1ère qua-

lité, venant d'être reçus et à vendre chez

M. G. MOUNTAIN.

### Certificat de Maréchal et Vétérinaire.

NOUS les Soussignés, habitants et Propriétaires de la paroisse de Charlebourg, certifions par les présentes, que le Sieur LOUIS LÉONARD, de la dite paroisse, est un bon Maréchal, ayant les connaissances requises pour soigner et traiter toutes les maladies des Chevaux, et nous certifions de plus qu'ayant requis les soins du dit Louis Léonard en sa dite qualité de Maréchal pour soigner au- cune maladie à laquelle nos Chevaux ont été sujets, il a toujours réussi à les guérir.

CAPITAINE P. DORION,  
JEAN BTE. JOHIN,  
PIERRE BELANGER,  
JEAN JOHIN,  
JACQUES PÉPIN,  
JEAN PÉPIN,  
CHARLES THÉODORE AUDY,  
CHARLES DORION,  
JEAN MARTEL,  
LOUIS JOHIN,  
EDOUARD BÉDARD,  
FRANÇOIS JOHIN,  
JOSEPH URBAIN BÉDARD,  
FRANÇOIS BÉDARD,  
JOSEPH BÉDARD,  
JEAN JOHIN, fils,  
NATHAN BÉDARD.

Québec,

## QUEBEC:

LUNDI, 11 JUILLET 1859.



## AVIS AUX RETARDATAIRES.

Tous ceux qui doivent plusieurs années d'abonnement au *Canadien*, sont priés de régler leurs comptes d'ici au 15 Juillet prochain, faute de quoi le Journal cessera de leur être adressé.

## Le Globe et la Confédération.

Il n'y a plus que le *Globe* qui ait le courage de parler politique en ces jours de canicule et de guerre européenne. M. Brown ne se laisse pas détourner par les défaites de Giulay ni distraire le moins du monde par les victoires de Napoléon III dont il a cessé de maudire le nom; il n'a pas trop de temps pour exercer le ministère.

Depuis la fatale aventure arrivée au ministère mort-né échoué, comme l'on sait, dans les marais pontifes du gouvernement responsable, le *Globe* s'est sérieusement converti à la doctrine de la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique, qu'il trouvait si inopportune, si prématurée, pour ne pas dire si ridicule et si impossible, il n'y a pas encore six mois. A l'heure qu'il est, tout occupé de son nouveau dada, il marche à pleines voiles vers la dissolution de l'Union, et met son passe-temps à médire du gouvernement responsable, l'objet de tout son amour, dans le temps où il espérait se frayer la route à même ce système qu'il proclamait alors comme le chef-d'œuvre de l'inspiration politique de l'Angleterre en faveur de ses colonies. Vu à travers la nouvelle loupe de M. Brown, ce n'est plus qu'une infâme machine, inventée par le machiavélisme métropolitain ou pervertie par le machiavélisme colonial, pour empêcher M. George Brown, doublé de M. McGee, d'entrer dans cette délicieuse oasis qui s'appelle le ministère, où il se promettait de faire de si grandes choses pour l'avancement de ses propres intérêts!

Aujourd'hui M. George Brown et le *Globe* voient tout en noir dans cette abominable Union servie par le gouvernement responsable; et il travaille, en toute conscience, à ouvrir les yeux de l'Angleterre et ceux du pays éclairé par le *Globe*, sur l'urgente nécessité qu'il y a, dans l'intérêt de l'une et de l'autre, de sortir, et au plus vite, de la position qu'elle leur a faite. Il abonne tous ceux qui participent au fonctionnement du régime de l'Union et du gouvernement responsable, depuis qu'il l'a dénoncé au pays comme Laocoon dénonçant autrefois le fameux cheval de bois aux Troyens. Heureusement qu'il entrevoit dans le nouvel avènement administratif de Lord Palmerston une lueur d'espérance pour le succès de ses nouvelles idées de Confédération, ce qui implique qu'il est tout-à-fait réconcilié à ce chemin de fer inter-colonial qui lui donnait ci devant le cauchemar, parceque c'était encore là une invention du diable et de Lord Bury pour servir les intérêts du Bas-Canada aux dépens de ceux de ces patriotes *dear-gents* qui ne peuvent bien trouver à vivre que sur le sol du Haut-Canada, habité par la race supérieure.

En vérité, la politique de M. Brown est comme la lune quand elle est dans ses phases. Le pauvre homme est perdu dans le labyrinthe de ses propres conceptions. Après avoir exploité le fanatisme national et religieux, s'être mis au service de l'orangisme et plus tard aux pieds du papisme de Toronto, quand il crut que cette souplesse pouvait le mener en route; il fait tout-à-coup volte-face, et cherche, dans de nouveaux soubresauts, à se placer *per fas aut nefas* à la tête d'un parti discipliné par lui, capable de maîtriser la situation nouvelle qu'il veut se faire sur les ruines de l'Union et du Gouvernement Responsable. Il a pour l'aider dans cette héroïque entreprise le chevalier sans peur et sans reproche qui a nom d'Arcy McGee, que le *True Witness* a cependant débusqué un peu impitoyablement de cette position qu'on peut appeler le *quadrilatère du dear-gritisme*. Sans doute que le général Brown n'aura pas moins de peine à le défendre que le général Hesse lui-même ne doit en avoir à se maintenir dans le sien.

Voilà où en est, pour le quart d'heure, la politique brownite dans le Haut-Canada. Quant à ses alliés du Bas-Canada, nous ne savons, en vérité ce qu'ils sont devenus. Aussi ne sauraient-ils suivre leur général Brown qu'avec une lunette d'approche dans le nouvel essor qu'il a pris, et franchement c'est pitié de voir le mutisme de M. Dorion et des siens en présence de l'essor que s'est donné le Grand Ononthis. Nous croyons volontiers qu'ils sont restés dans la stupeur devant tant d'audace et de témérité, d'autant plus que le grand chef continue toujours à faire bon marché de la race inférieure sans acception de parti. Il

paraît qu'il se croit assez fort pour se passer du concours de tout ce qui est du Bas-Canada, et qu'il dédaigne à bon droit sa petite poignée d'alliés, laquelle paraît réduite à l'état de mythe par le temps qui court.

Nous avons voulu donner au monde politique des nouvelles de M. Brown. Qu'on apprenne donc qu'il est maintenant avec M. McGee en expédition contre l'Union et le Gouvernement Responsable, et qu'aux dernières dates il ceignait courageusement vers la Confédération Coloniale. Quant à l'équipage, avec deux officiers comme MM. Brown et McGee, il nous rappelle un peu celui de Christophe Colomb, prêt à l'exterminer au moment de prendre terre. Gare! gare!

## Le Nouveau Cimetière

La cérémonie de la bénédiction du nouveau cimetière de Notre-Dame de Belmont a eu lieu hier et plusieurs lots on du y être adjugés. A partir de ce jour, le cimetière St. Louis reste fermé et le Cimetière Belmont est le seul où l'on enterre désormais les morts de la paroisse. Nous n'avons pas pu être présent à la cérémonie de la bénédiction.

## Nouvelle association médicale.

Des amis de la famille de M. le Dr. Nault, si douloureusement frappée tout récemment dans la personne de son chef, arrêtée tout à coup au milieu d'une brillante carrière professionnelle par une foudroyante attaque de paralysie, nous prient d'attirer l'attention spéciale de nos lecteurs sur un avis qui paraît dans notre numéro d'aujourd'hui, et par lequel on verra que MM. les Drs. Nault et P. Roy sont associés de ce jour pour les fins de l'exercice de leur profession. Ce dernier, croyons-nous, avait déjà une association partielle avec M. le Dr. Nault pour l'administration médicale des vaisseaux, et avait fait, pendant quelque temps la clinique à l'Hôpital de Marine. On nous fait espérer que le Dr. Nault sera bientôt en état de reprendre lui-même le cours de sa profession, mais en attendant, le soin de ses patients est confié à son associé qui, avec le bénéfice des conseils de son principal, saura faire valoir les qualités qu'on lui reconnaît pour l'exercice de sa profession et qui lui avaient valu à lui-même une très belle clientèle. — (Voir l'annonce.)

Pour donner plus de place aux nouvelles d'Europe, et principalement aux détails sur la guerre, nous mettons de côté plusieurs paragraphes ayant trait à des intérêts de localité et dont la publication n'est pas pressante. Nous renvoyons aussi à mercredi nos considérations sur les quatre lettres de M. d'Arcy McGee, préparées pour le numéro d'aujourd'hui.

## Aux Correspondants.

P. L. fera mieux de nous payer le port des deux lettres qu'il vient de nous adresser que de nous prier de publier des vers sous sa recommandation, sans affranchir et sans donner son nom. Luron fera aussi bien d'abandonner la question aux Français contre les Autrichiens; leurs arguments nous paraissent plus frappants que les siens.

Cour de quartier de sessions  
(devant J. Maguire éc.)

John O'Farrell, James McCulloch et James Reeves comparurent pour assaut contre le Rev. George Drolet, à St. Sylvestre, le 31 de mai dernier. MM. Légaré et Hearn poursuivaient et M. Parkin défendait les accusés. L'affaire occupa la cour la journée entière, et le jury ne pouvant s'accorder dut rester enfermé jusqu'à vendredi matin.

Un verdict de culpabilité fut alors rendu, le S. contre John O'Farrell; les deux autres prévenus furent déclarés non coupables. Le premier fut condamné à une amende de \$40, ou à être emprisonné jusqu'à ce qu'il ait payé cette somme.

La session fut ensuite déclarée close et la cour s'ajourna.

## Nouvelles d'Europe.

ARRIVÉE DU STEAMSHIP  
HUNGARIAN.

## Nouvelles d'Europe de 4 jours plus récentes.

(Par voie télégraphique.)

## GRANDE BATAILLE DU 24 JUIN CONFIRMÉE.

Les Autrichiens et les Sardes admettent que leurs pertes respectives sont très grandes; mais aucun détail n'est donné à ce sujet. Les Français ont passé le Mincio. Napoléon dit que les Français ont fait 6,000 prisonniers; 3 drapeaux et 30 canons sont tombés entre leurs mains.

Pointe-aux-Pères, 8 juillet.

Le *Hungarian* a passé aujourd'hui devant cette place.

## LA GUERRE.—BATAILLE DU 24.

Les détails de ce combat nous manquent. Les Autrichiens ont repassé le Mincio. Hesse a été nommé commandant en chef. Les télégrammes suivants contiennent tout ce qu'il y a de connu à l'égard de la grande bataille du 24 juin:

## Napoléon à l'Impératrice.

Cavriana, 25 juin.

Il est impossible d'avoir des détails au sujet de la bataille d'hier. L'ennemi s'est retiré la nuit dernière. J'ai passé la nuit dans la chambre occupée le matin par l'empereur d'Autriche.

Le général Niel a été nommé maréchal de France.

Cavriana, 26 juin.

Les Autrichiens, qui ont passé le Mincio dans le but de nous attaquer avec toutes leurs forces, ont été obligés d'abandonner leurs positions et de se retirer sur la rive gauche du Mincio.

Ils ont fait sauter le pont de Goila.

La perte de l'ennemi est très-considérable, mais la nôtre est beaucoup moindre. Nous avons pris 30 canons, plus de 5,000 prisonniers et 3 drapeaux.

Le général Niel et son corps d'armée se sont couverts de gloire, aussi bien que toute l'armée. L'armée sarde a fait éprouver à l'ennemi une perte énorme après un combat acharné contre des troupes supérieures en nombre.

La *Presse* de Paris dit qu'un message privé de Berne, parlant de cette grande bataille, estime la perte des Autrichiens à 45,000 hors de combat, 15,000 prisonniers, avec 16 drapeaux et 75 canons tombés au pouvoir des alliés. Cette nouvelle mérite confirmation.

L'ordre du jour suivant a été publié par l'empereur après la bataille de Solferino.

Cavriana, 25 juin.

## "Soldats!"

"L'ennemi qui se croyait en état de nous repousser du Chiese a repassé le Mincio. Vous avez dignement défendu l'honneur de la France. Solferino élipse Sonato et Castiglione. Vous avez soutenu pendant 12 heures les efforts de 150,000 hommes qui ont été repoussés. Votre enthousiasme ne s'est pas arrêté là; la nombreuse artillerie ennemie occupait sur une étendue de plusieurs lieues de formidables positions que vous avez emportées. Votre pays vous remercie pour votre courage et votre persévérance, et déplore la perte de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille. Nous avons pris 3 drapeaux, 30 canons, et fait 6,000 prisonniers. L'armée sarde, qui a combattu avec la même valeur contre des forces supérieures, est digne de marcher à vos côtés. Le sang n'a pas été versé en vain pour la gloire de la France et le bonheur de son peuple."

Il paraît que l'armée française avait éprouvé des pertes si graves que deux jours après la bataille elle se trouvait hors d'état de reprendre l'offensive.

De vagues rumeurs parlent de 10,000 à 12,000 français tués ou blessés.

## BULLETIN OFFICIEL AUTRICHIEN.

VERONE, 25 juin.—Avant hier, notre aile droite occupa Pozzanga, Solferino, et Cavriana, et l'aile gauche s'avance, hier, jusqu'à Guidexoffe et Castelfredonec faisant reculer l'ennemi. La collision des deux armées eut lieu hier à 10 A. M. Notre aile gauche commandée par le général Wimpfen se porta jusqu'à Chiester. Dans l'après-midi il y eut un assaut général contre Solferino qui opposa une héroïque défense. Notre droite repoussa les Piémontais, mais d'un autre côté l'ordre de notre centre ne put être rétabli.

Les pertes sont énormes.

Le développement des puissantes masses ennemies contre notre aile gauche et la marche de leur principal corps contre Volta nous obligea d'effectuer notre retraite, qui commença le soir à une heure avancée.

Ces avis sont officiels.

Un message de Cavriana annonce que, le jour de la bataille, l'empereur des Français se tint constamment au plus chaud de la mêlée. Le général Larrey qui accompagnait l'empereur eut son cheval tué sous lui.

Une correspondance officielle autrichienne contient ce qui suit:

"Des affaires publiques importantes vont appeler bientôt l'empereur à Vienne. Le commandement en chef de l'armée est confié au général Hess."

40,000 hommes se sont embarqués en Algérie pour l'Adriatique, et à Paris on attend bientôt la nouvelle de l'occupation de Venise.

Des renforts considérables pour l'armée française quittent constamment la France pour l'Italie.

On dit que l'attaque contre Venise et Tagliamento par les Français aura probablement lieu le 28 juin.

Les réserves autrichiennes, fortes de 175,000 hommes, étaient en route pour l'Italie. Elles sont considérées comme l'élite de l'armée autrichienne. Les soldats qui les composent sont des vétérans d'au moins 8 années de service.

Les Autrichiens ont coulé à fond 5 petits vaisseaux, une grande frégate et 3 steamers dans le port de Malnosco, pour barrer le passage à l'escadre française.

PARIS, 28 juin.—Les généraux Anjer, Forey, Dieu et Lamhault ont été légèrement blessés à Solferino.

Un *Te Deum* a été chanté dans toutes les églises de France pour célébrer la victoire des alliés. Une flotte anglaise de 20 voiles croise, dit-on, vis-à-vis de Venise.

La *Gazette de France* dit que des préparatifs se font pour rassembler dans deux mois, une force de 450,000 hommes.

L'ambassadeur de la Sardaigne à Paris s'est plaint, à ce qu'il paraît, au gouvernement anglais contre le secrétaire de l'ambassade anglaise à Paris au sujet de démonstrations anti-sardes.

De grandes préparations navales se poursuivent dans le port de Cherbourg.

PARIS, 24 juin.—Le *Moniteur* donne le détail suivant:

"CAVRIANA, 28.—Nos troupes ont passé le Mincio sans hésitation, l'ennemi s'était retiré au-delà de la rivière."

La Prusse a proposé à la Diète Fédérale de placer un corps d'observation sur le Rhin. Le projet a été référé à une commission militaire.

On rapporte que l'empereur d'Autriche va bientôt avoir une entrevue avec le prince régent de Prusse.

Les nouvelles politiques de l'Angleterre sont sans intérêt.

Une députation canadienne s'est rendue auprès de la reine Victoria pour l'inviter à l'inauguration du Pont Victoria.

Une dépêche de Rome annonce que Ferrara, Ravenne, Forlì, Ancône et d'autres villes ont été remises sous l'autorité papale par l'intervention des troupes pontificales. L'officier qui commandait les Suisses dans l'affaire de Perugia a été promu.

Le correspondant du *Times* à Vienne affirme que depuis dix ans les affaires ont été si mal conduites en Autriche que ce sera presque un miracle si l'empire évite la dissolution.

Il a paru aujourd'hui à midi une seconde édition du *Moniteur* contenant la dépêche suivante, déjà placardée depuis le matin dans Paris:

## ARMÉE D'ITALIE.

## L'Empereur à l'Impératrice.

Cavriana, 24 juin, 9<sup>h</sup> h. du soir.

Grande bataille et grande victoire.

Toute l'armée autrichienne a donné.

La ligne de bataille avait cinq lieues d'étendue. Nous avons enlevé toutes les positions, pris beaucoup de canons, de drapeaux et de prisonniers.

Les autres détails sont impossibles pour le moment.

La bataille a duré depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

(Notre extra de samedi a donné le reste.)

PARIS, 25 juin.—Nous ne commenterons pas la dépêche qu'on vient de lire, et qui, d'un bout de la France à l'autre, remplit tous les cœurs d'enthousiasme et de patriotisme. C'est après seize heures de luttas héroïques, sur une ligne de bataille de plus de cinq lieues de développement, comme une nouvelle bataille de Wagram, qui nous livre sans doute Vérone et nous ouvre la route de Vienne. On voit en effet, d'après la date de la dépêche qui précède, que ce glorieux combat a eu lieu entre Peschiera et Mantoue, à Cavriana, à peu près sur la ligne qui, dans notre carte, sépare Volta de Villafranca. C'est sur la route et presque aux portes de Vérone; et comme il n'est pas probable qu'à la suite d'une pareille défaite l'armée autrichienne nous offre de nouveau le combat, nous pouvons dire que nous sommes maîtres du quadrilatère et peut-être même de Mantoue, ainsi que le bruit en a couru. La Prusse peut nous envoyer maintenant ses messages de paix!

On remarquait ces jours-ci, en opposition aux rêves chimériques des amis de la paix, combien la guerre est maintenant acharnée et cruelle; on remarquera aujourd'hui, par compensation, combien elle est glorieuse et rapide. Jamais le général Bonaparte n'aurait pu, dans la campagne d'Italie, même avec le nombre d'hommes dont nous disposons aujourd'hui, voler ainsi de victoires en victoires et conquérir en moins d'un mois la Lombardie et la Vénétie. Paris est déjà pavoisé de drapeaux, et offrira ce soir une illumination dont on n'a pas encore eu d'exemple. Toute la France l'imitera certainement, car elle sent mieux chaque jour le rang qu'elle occupe à cette heure en Europe, et qui rappelle les plus beaux jours de la restauration ou de l'empire.

La note du *Moniteur* d'hier qui préoccupait si vivement les esprits n'a plus aujourd'hui le privilège d'appeler leur attention. Tout en regrettant qu'elle ne soit pas plus explicite et plus précise, nous l'acceptons cependant comme une nouvelle assurance qu'il ne sera rien fait en Italie "de contraire aux vœux des grandes puissances et des populations catholiques."

Nous espérons bien que les journaux allemands n'osent plus remettre en avant les propositions ridicules qu'ils formulaient ces jours-ci pour servir de bases, disaient-ils, aux futures conditions de la paix. Nous nous sommes dispensés de les reproduire et de les discuter parce qu'elles n'avaient aucun fondement; elles sont aujourd'hui universellement démenties. Nous ne doutons pas qu'il n'y ait en ce moment des démarches très-actives pour faire suspendre les hostilités; mais nous croyons fermement aussi qu'aucun diplomate européen ne voudrait proposer de replacer l'Italie sous la domination de l'Autriche. Si l'intervention de la Prusse est à cette condition, il est grand temps qu'elle aille au secours de son alliée du midi. Jusqu'à ce qu'elle s'y soit décidée, nous croisons inutile de nous arrêter aux bruits contradictoires semés par ses journaux.

Déjà quelques divisions se font jour dans le nouveau ministère anglais. Le parti radical, c'est-à-dire démocratique, allié du *Siecle*, ne se croit pas suffisamment représenté, et voudrait une intervention plus énergique de la part de l'Angleterre pour mettre fin aux victoires de la France, "qui menacent, dit-il, de rompre l'équilibre européen." Lord Palmerston promet toujours des réformes libérales, et l'on craint en effet qu'il ne les promette toujours.

Selon le *Morning Post*, le roi Victor-Emmanuel ne songe pas plus à prendre la Toscane que la Toscane ne songe à s'annexer au Piémont. Il n'acceptera rien, dit cette feuille, au-delà de ce que les grandes puissances lui accorderont. Le *Times* assure que des propositions sérieuses de paix vont être mises en avant, et nous le croyons sans peine, après la nouvelle défaite des armées

autrichiennes qui vient d'avoir lieu. Quant à la dépêche du *Daily News*, qui annonce la marche prochaine de plusieurs corps d'armée sur le Rhin, on nous permettra de n'en tenir aucun compte; ce n'est, pour ce journal, qu'une occasion d'attaquer violemment ce qu'il appelle les principes iniques du congrès de Vienne et de faire des vœux en faveur de l'Italie.

Après le bulletin de victoire mentionné plus haut, les nouvelles de Vienne sont tellement insignifiantes et hors de propos, que nous ne pouvons nous résoudre à en reproduire aucune. On y parle avec confiance du concours de la Prusse, et déjà ce concours est devenu à peu près inutile; tout au plus servira-t-il à rendre plus douces les conditions faites au vaincu.

Nous faisons l'attente de nos lecteurs sur la correspondance de Trébizonde que nous donnons et qui annonce la destruction d'Erzeroum; ils y trouveront des détails plus complets même que ceux des journaux d'Orient. Les nouvelles de Rome sont toujours plus alarmées qu'alarmantes, et d'après une note de M. de Lesseps mise aux nouvelles de l'étranger, il paraît que, jusqu'ici, les travaux de l'isthme de Suez n'ont nullement été suspendus.

(Journal des Villes et des Campagnes.)

P. S. Il faut attendre au moins deux jours avant d'avoir des détails sérieux et importants sur la nouvelle victoire de Cavriana. Cependant, si contre toute vraisemblance, il nous en parvenait dès demain, nous ne manquerions pas d'envoyer aussitôt à nos abonnés un numéro supplémentaire, ainsi que nous en avons pris l'engagement.

#### Faits Divers.

—Le *Hungarian*, parti de Liverpool le 29 ultimo, est arrivé avant-hier, 8 du courant, à 1 heure du matin, ayant effectué sa traversée en 9 jours et 14 heures; ce qui est le voyage le plus prompt qui ait encore été fait entre Liverpool et Québec. Le *Hungarian* amène 30 passagers de chambre et 98 d'entrepont, avec une cargaison de 516 tonneaux de marchandises, dont 45 sont pour Québec.

FOIRE ANNUELLE A TORONTO.—Les journaux de Toronto nous apprennent que le conseil de cette ville a fixé le 21 et le 25 d'août pour la première foire régulière qui doit avoir lieu dans cette ville; on y vendra des bestiaux et des produits agricoles.

LES MINES.—L'envoi de la poussière d'or de Victoria, pour le mois de mai, vaut \$215,000; mais les avis reçus des mines de la Rivière Fraser sont extrêmement défavorables. Une foule d'émigrants retournent en Californie.

RICHESSSE DE NEW-YORK.—Les propriétés soumises aux taxes de cette ville comme le montre la cotisation de l'année actuelle, peuvent être évaluées à la somme énorme de \$551,922,122 dont \$378,955,930 en immeubles et \$172,966,192 en biens mobiliers; une valeur de \$14,631,462 appartient à des étrangers. Il a été constaté cette année une augmentation de \$20,701,188.

LES VIOLONS DE STRADIVARIUS.—La plupart des violonistes célèbres et beaucoup d'amateurs prétendent être les heureux propriétaires d'un violon de Stradivarius; néanmoins fort peu de ces privilégiés peuvent se flatter d'avoir les perles fines de l'écrin de ce luthier incomparable.

Les plus beaux violons Stradivarius connus appartiennent à un grand-duc de Toscane; à M. Allard, de Paris; à M. Brochant, de Villiers; à M. le comte de Cossol, à Nice; à M. Boissier, à Genève; à MM. Bitz, Godiny, Plawdens et Fountain, à Londres.

Ces précieux instruments sont estimés comme valeur en commerce, de 5 à 6 mille francs pièce.

Antoine Stradivarius, né à Crémone en 1644, fabriqua dès 1667, c'est-à-dire à l'âge de vingt-trois ans, quelques violons de peu de valeur. Ce ne fut qu'en 1670 qu'il commença à signer ses instruments de son propre nom. Dans les vingt années qui s'écoulèrent jusqu'en 1690, il produisit peu; 1690 est une époque de transition plus marquée dans le travail d'Antoine Stradivarius.

En 1700 jusqu'en 1723, les instruments qui sortent de ses mains sont autant d'œuvres parfaites. Antoine Stradivarius termina un violon à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en 1736; il mourut en décembre 1737, à l'âge de 93 ans accomplis.

De son vivant, ses violons se payaient quatre louis d'or pièce, les mêmes qui valent aujourd'hui de 4 à 6 mille francs!

FAIT EXTRAORDINAIRE. — Nous traduisons d'un journal du Wisconsin l'article suivant, qui contient, certes, le récit d'un des faits les plus extraordinaires qui se soient passés dans cette partie du monde.

Le fils d'un agriculteur épousa, il y a douze ans, une fille du voisinage, appartenant à une famille très-respectable. Ils allèrent s'établir immédiatement dans un endroit éloigné, où, au bout de quelques jours, le jeune mari, arrivé le soir à la maison, trouva que sa femme était absente. Elle ne revint pas ce soir-là, et l'on comprend quelle fut son anxiété. Le lendemain matin, il partit à sa recherche. Tout ce qu'il put apprendre, c'est qu'elle avait pris la diligence qui conduisait à une des stations du chemin de fer, à quelques milles de là; il s'y rendit, mais au dépôt il perdit sa trace. Il écrivit à son ancienne demeure, publia des avis dans les journaux; mais il ne put rien apprendre. En proie au chagrin, à la pensée d'un acte criminel chez sa femme, il quitta l'endroit, où après une semaine de bonheur domestique, il avait été frappé d'un si grand malheur, et alla s'établir dans le Wisconsin. Là il commença la culture d'un coin de terre, et chercha dans le travail une diversion à ses tristes pensées et un soulagement à sa douleur. Il réussit, occupa des postes de confiance et devint riche.

Quelques années s'écoulèrent; alors sa maison exigea de la surveillance et des soins, si se maria. Mais sa femme ne vécut que peu de temps; elle lui donna un fils et mourut avant que celui-ci eût atteint sa première année.

Il y a quelque temps, comme le riche cultivateur était assis à son foyer, entra une femme, l'image de celle dont il avait pleuré la perte, sauf les changements qu'amène généralement l'âge sur la physiologie d'une personne. Elle était accompagnée d'une petite fille d'un peu plus de onze ans.

Le cultivateur fut saisi d'étonnement, et tout ce qu'il put faire fut d'inviter la dame à s'asseoir. Alors commença sa triste, sa déchirante histoire. Elle n'avait aucun souvenir de ce qui s'était passé pendant les dix premières années de cette séparation, sauf la naissance de sa petite fille, à l'époque de laquelle sa raison était revenue pour quelques instants.

C'était donc après avoir perdu l'esprit qu'elle avait quitté sa maison. Après avoir erré quelque temps, elle avait été recueillie par des personnes charitables et placée dans un asile d'aliénés. Après la naissance de son enfant, et dix ans passés dans cette institution, elle recouvra graduellement l'esprit, elle put se rappeler ses jeunes années et son mari. Elle alla visiter ses parents, apprit d'eux où était son mari, et vola vers lui. Celui-ci, qui était resté jusqu'alors comme sous l'empire d'une hallucination, comprit que c'était bien réellement sa femme qu'il avait devant lui, lui sauta au cou, et, dans les bras l'un de l'autre, ils versèrent des larmes de joie. Ils renouèrent les liens sacrés du mariage, et Mme. D. remplit avec dignité les devoirs de maîtresse de sa maison. (Phare des Lacs.)

—M. Gérard, le tueur de lions, vient d'envoyer un très-émouvant récit constatant un nouveau succès de la vénération africaine. Le nommé Auguste Lefort, piqueur du comte Braniki, armé d'une carabine Devismes, a tué, à 30 pas, un superbe lion à crinière noire. L'arme de l'heureux chasseur a été chargée avec une balle foudroyante qui a produit dans l'intérieur du corps de l'animal les désordres accoutumés.

Les avantages de cette balle ont été simplement confirmés dans cette circonstance. On a trouvé dans le corps du lion sept balles arabes qui s'étaient aplaties contre les os d'acier de cette terrible bête.

—On écrit du Caire (Egypte):  
"On s'entretient beaucoup ici d'une découverte qui vient d'être faite par M. Mariette. Cette archéologue distingué a retrouvé, à Thèbes, la tombe encore intacte du pharaon Amosis. Le roi était couché dans un cercueil couvert d'une feuille d'or et orné de grandes ailes. Une trentaine de bijoux d'une grande valeur ont été recueillis dans le même cercueil à côté du roi. Une hache d'or, rehaussée de figures sur fond de tapis, fixe surtout l'attention."

COMMENT DOUBLER LA QUANTITÉ DE LA CRÈME.—La méthode suivie à cet égard par les fermiers du Connecticut est celle-ci: on coule le lait dans des terrines ordinaires, et après avoir reposé 12 heures, on le place soigneusement sur une chaudière d'eau chaude de manière à l'amener autant que possible à la température du lait nouveau. On le laisse ensuite reposer encore douze heures de plus, alors qu'il est prêt à être écumé. On obtient ainsi le double de crème produit par les procédés ordinaires.

IL N'AVAIT QUE 30,000 FRANCS.—Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné à trois mois de prison le sieur Perronet, propriétaire d'une maison, qui allait mendier de porte en porte, quoique possédant une fortune évaluée à 50,000 fr. Il a donné pour excuse au tribunal qu'il n'en avait que 30,000. Au moment de son arrestation, cet individu portait sur lui 25 fr., qu'il venait de recueillir dans sa tournée.

#### Annonces Nouvelles.

Amers Origénés.  
Fleurs à vendre—O. Murphy & Cie.  
Harengs à vendre—Idem.  
Morue à vendre—Idem.  
Biscuits à vendre—Idem.  
Hauts à vendre—Idem.  
Départ du vapeur *Columbia*—J. B. Kelley.  
Départ du vapeur *Napoleon*—J. B. Lamère.  
Départ du *Voyageur*—Bourget, Bégin et Lemieux.  
Société formée—J. Z. Nault, et L. G. Roy.  
Eau de Plantagenet—A. Arduin et J. Kelley.  
Département des Travaux Publics—John Rose.  
Avis—Godfrey St. Pierre.  
Avis Public—Alexandre Chamberland.  
Grand Panorama—Salle Musicale.  
Objets en fer à vendre—Wm. Rodden & Cie.  
Steamer du Grand Tronc—James Tibbitts.

#### Dr. H. E. Morrill, Habile Médecin de New-York,

Dans ses remarques sur la Dyspepsie, dit que le remède le plus efficace pour améliorer les fonctions de l'estomac est celui qui est préparé par le Dr. Geo. B. Green et qui est connu sous le nom d'*Amers Origénés*.  
Je voudrais pouvoir publier la recette concernant la préparation de cette précieuse médecine si je la connaissais, mais, comme je l'ignore, je ne puis seulement qu'en recommander l'usage. Il me semble que c'est improprement qu'elle est appelée "Amers" au moins dans l'acceptation populaire de ce mot, car elle ne contient ni alcool ni aucun autre spiritueux, et est plutôt sûre qu'amère. En passant, je ne puis assez lui rendre celui qui souffre de la dyspepsie en garde contre l'usage des amers, dont la base est l'alcool ou d'autres spiritueux irritants. Ces amers ne donnent pas plus d'énergie à l'estomac qu'un coup de fouet ne donne de force à un cheval. L'excitation qu'ils causent n'est que momentanée et il s'opère toujours une réaction qui à la longue ruine inévitablement l'estomac.  
La médecine dont je viens de parler plus haut n'a pas ces inconvénients.  
Seth W. Fowler & Cie., Boston, Propriétaires. En vente chez tous leurs agents.  
A vendre à Québec en gros et en détail par JOHN MUSSON et JOSEPH BOWLES.  
Québec, 11 juillet 1859.

Hier, à l'âge de six mois et huit jours, Joseph Raymond, enfant de Thomas Etou, est né.



#### Département des Travaux Publics.

AVIS est par le présent d'avis que le Bureau de ce Département sera FERMÉ à Toronto pour la transaction des affaires publiques le

14 de JUILLET courant,

et sera OUVERT à Québec, le VINGT-CINQ du même mois.

A compter du 25 toutes communications pour le Département devront être adressées au Secrétaire à Québec, JOHN ROSE, Commissaire.

Toronto, 6 juillet 1859.—11 juillet.—1m. 25c.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'il se sont associés pour pratiquer conjointement la médecine. On pourra consulter le Dr. NAULT à son domicile, No. 4, rue St. François, et le Dr. ROY à son bureau, No. 19, rue du Palais, et au bureau de la Société, No. 4 rue St. François, Haute-Ville.

J. Z. NAULT, M. D.  
L. G. ROY, M. D.

Québec, 6 juillet 1859.—1m.



LE STEAMER TRAVERSIER DU GRAND TRONC, jusqu'à nouvel avis, traversera, les DIMANCHES, lorsque le temps sera au beau, comme suit:

LAISSANT QUÉBEC: POINTE-LEVI:  
9:45 A. M. 10:00 A. M.  
12:30 P. M. 2:30 P. M.

ET CHAQUE DEMI-HEURE CONSÉCUTIVE, faisant son dernier trajet de la Pointe-Levi à S. P. M.

JAMES TIBBITTS.

Québec, 11 juillet 1859.

#### SALLE MUSICALE.

Deux Soirées Seulement!  
Deux Soirées Seulement!  
Deux Soirées Seulement!

BILLETS: 12½ Cts.

#### REPRESENTATIONS COLOSSALES

DES FAMEUX

Voyages dans les Regions Arctiques  
Voyages dans les Regions Arctiques  
Voyages dans les Regions Arctiques

DU

DR. KANE,  
DR. KANE,  
DR. KANE,

PAR LE DOCTEUR BEALE,

VISITEES CHAQUE SOIR

Par une Affluence de Spectateurs

Par une Affluence de Spectateurs

Par une Affluence de Spectateurs

COMPRENANT

L'ÉLITE DE LA CITÉ.  
L'ÉLITE DE LA CITÉ.  
L'ÉLITE DE LA CITÉ.

TOUS LES SOIRS A 8½ HEURES.

Il y aura une Lecture explicative en Français et en Anglais.

Billets d'admission: 12½ cts.

Québec, 11 juillet 1859.

PORTES EN FER, BARRIÈRES,  
BALCONS EN FONTE,  
DE FANTAISIE ET UNIS.

et ouvrages en fer pour édifices, etc.,

MEUBLES EN FER DE DIVERS GENRES,

manufactures et dérivés à Québec par

WM. RODDEN & CIE.,

MONTREAL.

La nouvelle fabrique et la porte neuve de l'Eglise Chalmers, rue Sainte-Ursule, en est un échantillon. Une grande variété de patrons en mains et faits à ordre. 11 juillet 1859.

FLEUR A VENDRE.

200 BARSILS No. 1, superfine,

Son du Canada.

A vendre par O. MURPHY & Cie.,

Québec, 11 juillet 1859.

HARENGS.

180 QUARTS de HARENGS de la pêche du printemps, ronds et fendus.

A vendre par O. MURPHY & Cie.,

Québec, 11 juillet 1859.

MORUE VERTE.

50 QUARTS bien choisis—Venant d'être reçus.

A vendre par O. MURPHY & Cie.,

Québec, 11 juillet 1859.

BISCUITS A VENDRE.

218 SACS No. 1 et 2, à prix réduits. A vendre par

O. MURPHY & Cie.,

Québec, 11 juillet 1859.

HAUSSEIÈRES A VENDRE.

10 HAUSSEIÈRES goudronnées, grosseurs diverses,

par O. MURPHY & Cie.,

Québec, 11 juillet 1859.

#### LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

#### COMPAGNIE RICHELIEU

ENTRE

QUEBEC ET MONTREAL.

Incorporée par acte du Parlement.



Le Splendide vapeur neuf

NAPOLÉON.

Capitaine P. COTÉ.

LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR

MONTREAL

CETTE APRES-MIDI A QUATRE HEURES.

Arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Pour plus amples informations s'adresser au Soussigné

J. B. LAMÈRE, Agent.

Québec, 11 juillet 1859.

Le magnifique Steamer tout neuf



COLUMBIA.

CAPITAINE COUVRETTE.

Laissera le QUAI SAINT-ANDRÉ

CETTE APRES-MIDI, A 4 HEURES,

POUR MONTREAL,

Arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Prix de la Chambre, (les repas inclus) \$2. State Rooms

y compris.

Sur le Pont, 50 cents, (25. 6d.)

Pour fret ou passage, s'adresser à

T. F. KELLEY,

Quai St. André.

Québec, 11 juillet 1859.

POUR KAMOURASKA,

RIVIERE-OUELLE ET L'ISLET.

Le vapeur



VOYAGEUR.

Capitaine M. LECOURS.

LAISSERA le QUAI NAPOLEON pour les places ci-dessus mentionnées SAMEDI prochain, le 9 de Juillet, à NEUF heures A. M.

Pour autres informations, s'adresser à bord ou aux soussignés.

N. B.—Jusqu'à avis contraire, le *Voyageur* partira tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à NEUF heures A. M.

BOURGET, BÉGIN & LEMIEUX.

Québec, 11 juillet 1859.

SANTÉ CONFORT ET LONGUE VIE.

Le moyen de vous procurer ces avantages est de faire un judicieux usage de ce qui est placé à votre disposition n'oubliant pas la chose.

EAU MINÉRALE DE PLANTAGENET,

qui se vend aux magasins de:

A. ARDOUIN.

Coin du marché, Haute-Ville.

R. LAVERGNE.

No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

A. PRUD'HOME dit FAGUY.

Coin de la rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

Pour ce qui concerne l'efficacité de l'Eau de Plantagenet, voyez les Pamphlets que l'on peut se procurer au dépôt, coin du marché.

Québec, 11 juillet 1859.

AVIS.

DEUX ou TROIS Messieurs seront reçus comme Pensionnaires, et deux Chambres pourront être louées au besoin pour Messieurs et Dames, en s'adressant au soussigné.

GODFREY ST. PIERRE.

No. 12, Rue St. Nicolas.

Près de la porte du Palais.

Québec, 11 juillet 1859.—6f.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom ou en celui de son épouse.

ALEXANDRE CHAMBERLAND.

St. Michel, 8 Juillet 1859.—3f.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, à moins d'un ordre signé de main.

FRANÇOIS MOORE.

Québec, 17 juin 1859.—1m.

SUCCESSION DE FEU ALEXANDRE DAVIDSON.

LES CREANCIERS sont requis de faire leurs créances, et les débiteurs devront payer immédiatement au bureau du soussigné.

F. LANGLOIS, N. B.

Créancier.

Québec, 13 juin 1859.

MAISON D'ENTREPOT

DE

TAPIS ET PRELAS

DE

GLASGOW.

COIN DE LA RUE SAINT-JEAN.

Près de Jos. Hewitt & Cie.

Les Soussignés RECEVRONT dans peu une

GRANDE CONSIGNATION DE

TAPIS ET PRELAS

DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTES

LARGEUR

Qu'on vendra aux prix des Manufactures.

N. B.—On recevra par le steamer "The Kingdon" de Glasgow, 75 pièces de TAPIS ECOSSAIS, et par d'autres steamers, un fonds considérable de TAPIS d'une autre espèce.

HEWITT & LAIRD,

Agents pour les Manufactures.

6 juillet 1859.

## ADRESSES D'AFFAIRES.

**RAYMOND BLAKISTON,** Voilier, à transporter son Etablissement au COIN des rues ST PIERRE et SOUS le FORT, vis-à-vis le magasin de MM. BABI NEAU & GAUDRY.  
Québec, 11 mai 1859.—3s. 25c.

**J. F. PEACHY,** ARCHITECTE, ENCOIGNURE DES RUES SAINT-JEAN et SUTHERLAND, FAUBOURG SAINT-JEAN.  
Québec, 23 mai 1859.—1s.

## TRANSPORT DE BUREAU.

**Pierre G. Huot & Adolphe Tourangeau,** NOTAIRES. ONT transporté leur bureau dans la MAISON DE M. DOSTIE, boulanger, No 42, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, à côté de la maison de pompe et station de police.  
Québec, 23 mai 1859.

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

**L. Soussigné** à TRANSPORTÉ son Magasin et son Bureau sur le QUAI HUNT.  
G. MURPHY & Cie.,  
Québec, 9 mai 1859.

## AVIS.

**L. Soussigné** ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont transporté leur Bureau au n° 59, rue Saint-Pierre Basse-Ville, Québec.  
GOSSELIN & LARUE, Agents.  
7 mai 1859.

**ADOLPHE LARUE,** ARPEUTEUR ET DESSINATEUR, NO. 13, Rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean.  
Québec, 6 mai 1859.—6m.

**Pennington & Mara,** VOILIERS, AU PIED DE LA COTE DE LA MONTAGNE. En arrière de l'Hôtel du Globe. 21 QUEBEC. G. PENNINGTON, P. J. MARA. On fait des Voiles et on en répare aux conditions les plus libérales.  
Québec, 4 mai 1859.

## Vol de la Malle.

### \$200 DE RÉCOMPENSE.

ATTENDU que divers Paquets et Lettres avec des Billets de Banque et d'autres contenus importants ont été volés pendant une certaine période de temps, et frauduleusement extraits et divertis dans le cours de leur transmission par la Malle, sur les routes reliées avec le Bureau la Poste de Québec.  
Le Maître général des Postes a autorisé le Département des Postes à accorder une récompense de

## DEUX CENTS PIASTRES

pour telle information qui pourra conduire à la découverte et conviction judiciaire de la personne ou des personnes coupables des dites fraudes.

Voici la liste de quelques uns des billets ainsi perdus :

| BRANCHE DE LA BANQUE D. N. A. ST-JOHN N. B. |        |
|---------------------------------------------|--------|
| 25 Billets.—Nos. 5,610                      | 8,552  |
| 5,886                                       | 8,531  |
| 5,982                                       | 8,526  |
| 6,788                                       | 9,300  |
| 7,521                                       | 9,342  |
| 7,931                                       | 9,704  |
| 7,992                                       | 9,219  |
| 8,027                                       | 8,457  |
| 21 Billets.—Nos. 51,198                     | 69,061 |

J. SEWELL, Maître de Poste de Québec.  
Bureau de Poste, Québec, 10 décembre 1858.

**BRUQUES** à feu et à Bâtisses, Toynux et Tuiles de drainages pour l'agriculture et autres objets attendus de jour en jour par  
RYAN, BROTHERS & Cie.  
Québec, 13 mai 1859.

## EN RÉCEPTION,

Par le City of Hamilton, le Cameronian, le St. Lawrence et le Lady Seymour.

**POINÇONS** de Goussière de Kuyper, do vieille Jamaïque supérieure, Barils d'Aile pale des Indes de Bass, en pintes et chopines.  
Barils de Résines de Goussière.  
Caisses d'Indigo de Madras.  
Bouteilles de Montarde de Colman, en jarres.  
Caisses do do 1 lb et 4 lb.  
Barils de Salpêtre raffiné.  
Boîtes de Raisins frais de Valence 28 lbs.  
Caisses de Sego clair, Huile de Castor, Graines de Camoules.  
Quarts de Whiskey écossais.  
Caisses do do 1 doz. chaque.  
Barils d'Orge perlée d'Écosse.  
Sacs de Riz des Indes.  
Quarts d'Huile d'Olive.  
Bouteilles de Brique de Bath et de Pierre bleue.  
A vendre par  
LANE, GIBB & Cie.  
Québec, 20 mai 1859.

## SIROP BRILLANT.

**150 POINÇONS** de SIROP BRILLANT des Barbades.  
100 do de Mélasso Glaisée.  
100 Quarts de Sirop de Porto Rico.  
100 do de Pâte Rafinée.  
A vendre par  
LANE, GIBB & Cie.  
Québec, 29 avril 1859.

**ALMANACH POUR 1859,** A VENDRE A CE BUREAU.

MAISONS ET TERRAINS  
A VENDRE OU A LOUER

## A VENDRE.

**DEUX** bonnes TERRES contenant chacune 20 Acres, et dont une grande partie est cultivée, situées sur le Grand Chemin qui conduit à la Rivière St. Anne, dans la Seigneurie de Bourg Louis, paroisse de St. Raymond.  
S'adresser à

PETER LANGLOIS,  
Près du Pont de Scott.

Québec, 17 juin 1859.

## A LOUER.

**3 SUPERBES LOGEMENTS,** rue GRANT St. Roch, près des propriétés de feu JOHN MUNN.  
S'adresser à

F. LAVOIX,  
Marchand, rue du Pont.

Québec, 13 mai 1859.

## A VENDRE OU A LOUER.

Possession immédiate.

**UNE** Maison de Campagne, bien finie, comprenant neuf appartements, avec jardin et parterre, étable et remise, située à "la Canardière" près de Québec, à un demi mille seulement du pont Dorchester.  
FRANS. HUOT, N. P., 12, rue du pont, St. Roch.

Québec, 4 mars.

GRANDE PROPRIÉTÉ  
A VENDRE.

A des Conditions Libérales.

CONSISTANT EN :

**TROIS** MAISONS de première classe dans la rue Ste-Famille ;  
**UNE** MAISON de première classe dans la rue St. George.—Toutes en très-bon ordre, bien finies et pourvues d'Appareils pour le Gaz et l'eau.  
—Aussi—  
UN LOT DE TERRE dans la rue St-François.

F. BUTEAU.

Québec, 2 mars 1859.

## Ferme à vendre.

**UNE** FERME située dans le township de Stoneham, contenant environ 400 Acres, dont le quart est en culture, avec des bâtiments et dépendances.  
Le tout sera vendu à des conditions favorables, avec ou sans la récolte.

S'adresser à B. MOONEY, propriétaire, Stoneham, ou à O. MURPHY & CIE, Rue St-Jacques.

Québec, 56 juillet 1858.

## A LOUER.

**LES** deux premiers étages de la Maison occupée par le soussigné, rue Ste-Famille, Haute-Ville, en bon ordre, peinte et préparée, elle est aussi pourvue pour l'eau et le gaz.

F. BUTEAU.

Québec, 20 juillet 1858.

## A VENDRE.

**UNE** SUPERBE MAISON nouvellement bâtie dans la Paroisse de St. Michel, située à un arpent de l'Eglise, avec Hangar, Etables, Fournil, et un magnifique Jardin. Pour informations, s'adresser à ce Bureau.  
Québec, 16 avril 1858.

## TERRE A VENDRE.

**UNE** SUPERBE TERRE EN BOIS DE BOUT de 200 acres environ, en superficie, située dans le township de Stanfold, comté d'Arthabaska, district des Trois-Rivières, étant le No. 22, dans le onzième rang.  
Pour les conditions, s'adresser à ce bureau.  
Québec, 7 décembre 1857.

## COGNAC PALE.

**TONNEAUX** de COGNAC Pale de la Compagnie des Vignobles, do do  
Octaves de Cognac Pale do do  
En Caisses d'une doz. chaque, très-vieux.

—Aussi—

Quartaux de Vinaigre de Bordeaux, en débarquement du Bateau.  
LANE, GIBB & Cie.  
Québec, 6 juin 1859.

## SUCRE TRÈS-BRILLANT.

**200 BOUCAUTS** de Sucre Très-Brillant, débarqué de l'Eureka, à Portland.  
A vendre à bas prix.  
LANE, GIBB & Cie.  
Québec, 6 juin 1859.

## A VENDRE.

**1000 BARILS** de FLEUR, double Extra, Extra, Superfine No. 1, Médiocre, 250 Barils de Lard Miel, inspecté à Montréal.  
LANE, GIBB & Cie.  
Québec, 6 juin 1859.

## SAVON DE CASEY.

**500 BOITES** de SAVON DE CASEY de Liverpool, "marque Brand," ex Minnesota.  
A vendre par  
LANE, GIBB & Cie.  
Québec, 25 mai 1859.

## AVIS.

**AVIS** EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que nous avons de ce jour comme MM.

**LANE, GIBB & Cie.,**

SEULS AGENTS pour la vente de Whiskey et boissons fortes.  
THOMAS & WM. MOLSON & Cie.  
Québec, 10 mai 1859.

## WISKEY de MOLSON.

RELATIVEMENT à l'avis ci-dessus, les Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour le WISKEY de la Manufacture sans rival mentionnée plus haut, qu'il livreront au commerce en lots convenables pour les acheteurs.

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 11 mai 1859.

**BLANCS DE COUR,** A VENDRE A CE BUREAU.

ACADEMIE  
FRANÇAISE ET ANGLAISE,  
DIRIGÉE PAR M. C. J. L. LAFRANCE,  
Rue Richelieu, No. 6, Faubourg St.-Jean.

Le Public est respectueusement informé que les CLASSES de cette nouvelle INSTITUTION seront ouvertes le NEUF MAI prochain.  
L'expérience de M. LAFRANCE a acquise dans l'art difficile de l'enseignement depuis neuf années qu'il enseigne à la campagne et maintenant pendant les cinq dernières années passées à Beauport, à la pleine et entière satisfaction des citoyens de cette paroisse, lui font espérer une part de l'encouragement public.

M. Lafrance est aussi chargé de continuer le cours d'études des élèves confiés à l'habile direction du vénérable abbé Lemerrier.

Le plan d'éducation embrasse : L'Instruction morale et religieuse, la Lecture raisonnée en français et en anglais, l'Écriture, la lecture des Manuscrits, l'Arithmétique, la Grammaire française et l'anglaise, avec exercices orthographiques et analytiques dans les deux langues, la Composition, la Géographie, l'Histoire, spécialement celle du Canada.

A 4 heures les classes se continueront pour les élèves qui désireront prendre des leçons de Latin, de Géométrie, de Tenue des Livres, etc.

Pour plus amples informations, voir le Tableau des études.  
Les parents recevront tous les quinze jours un bulletin les informant de la conduite, de l'application, des progrès et des absences de leurs enfants.

Conditions : 6 chelins par mois, d'avance.  
C. J. L. LAFRANCE.

Québec, 29 avril 1859.—3m.

## EDUCATION.

**Ecole Anglaise Commerciale**

RUE STE-ANGÈLE, HAUTE-VILLE,

TENUE PAR

**M. EAST,**

Qui a enseigné la LANGUE ANGLAISE, la TENUE DES LIVRES, et la CORRESPONDANCE ANGLAISE COMMERCIALE pendant 25 ans, en Angleterre et en France.

CONDITIONS RAISONNABLES.

**CLASSE POUR LES DEMOISELLES,** Surveillée par la SEUR DE M. EAST (catholique), qui donne des LEÇONS DE PIANO, et enseigne l'OUVRAGE à l'AIGUILLE, FLEURS, etc.

Prix :—\$4 à \$8 par trimestre.

—Aussi—

**UNE CLASSE ANGLAISE POUR LES ENFANTS DE 4 A 8 ANS,**

PAR LA NIÈCE DE M. EAST.

Prix :—\$24 par trimestre.

Québec, 3 septembre 1858.—1s.

## BISCUIT.

**200 SACS** de Biscuits No. 1, } FRAIS.  
90 do No. 2, }

A vendre par

O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 30 mai 1859.

## CORDAGE.

**7 TONNEAUX** de Cordages de Manille.  
A vendre par  
O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 30 mai 1859.

## COULEURS.

**UN PETIT LOT**, garanti fin, et sortant directement de la Manufacture, en barils de 3 et 5 gallons.  
A vendre par

O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 30 mai 1859.

## Porter.

**20 CAISSES** de 3 douzaines chaque, excellent Porter anglais. A vendre par  
O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 30 mai 1859.

## Pipes à vendre.

**500 BOITES** Pipes, patrons assortis. A vendre par  
O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 30 mai 1859.

## HOUBLON A VENDRE.

**QUELQUES** balles choisies.  
Par  
O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 13 mai 1859.

## CORDAGE.

**10 TONNEAUX** de Cordage goudronnés et de Manille.  
A vendre par  
O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 13 mai 1859.

## Bœuf et Porc,

**DE** Divesses qualités. A vendre par  
O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.

Québec, 13 mai 1859.

## Reques par le "Lady Seymour."

**LES** PEINTURES et COULEURS SÈCHES supérieures suivantes :  
Le meilleur Blanc de Zinc et de Plomb,  
Brun espagnol, Rouge vénitien,  
Peintures jaunes, vertes, bleues, couleur de plomb et de pierre.

Vers d'Emerald et du Nouveau Brunswick,  
Chrome Jaune et Vert de Quaker,  
Pourpre et Brun de Vandyke,  
Acrinesal et Noir Corbeau,  
Noir d'Ivoire, et Draft Ivory,  
Rose Anglaise et Hollandaise,  
Ocre, Brun, Rouge et Doré,  
Dessicatif, patentés, Rumber d'Angleterre et de Tu quie.

Terre de Sienne Brulée et Crue,  
Rubrique et Bol en Poudre,  
Blanc et Rouge de Plomb Secs,  
Pierre à Polir et Terre à Pipe,  
Mastic en Vessie et Huile de Lin.

C. et W. WURTELE,  
Rue St. Paul.

Québec, 18 mai 1859.

**COULEURS**—54 paquets assortis de Couleurs de la Manufacture de Crosse et de Blackwell, Londres, et tendus de jour à jour du "City of Hamilton."

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 13 mai 1859.

## COULEURS.

**EN** petits paquets,—article supérieur. A vendre par  
O. MURPHY & Cie.,  
Quai de Hunt.  
Québec, 22 juin 1859.

## EN RÉCEPTION

—du Standard et du Sunside—

**1650 BOITES** de VITRES "Marque Star".  
6 1/2 x 7 1/2 à 40 x 30,  
150 Barils de Soda pour Laver,  
150 do Bicarbonate Soda,  
25 do Noir de Fumée.

—Aussi—  
1000 Barils de Peintures, No. 1, Blanche, Noire, Rouge, Jaune, Bleue et verte,  
200 Barils Rouge Venitien.

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 25 mai 1859.

## Venant d'être reçus et à vendre :

**40 OCTAVES** et 4 quarts Vin de Port, per Nemo Activo,  
50 sacs Bouchons pour vin et bière, per do, venant directement d'Oporto,  
3 caisses Groseilles, ex Marion, de Liverpool.

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 22 juin 1859.

## En réception,

Ex "City of Hamilton," et à vendre :

**CAISSES** de Thé Souchong,  
Sacs de Poivre noir,  
Muscardes en caisses,  
Moutarde de Colman en jarres,  
do do supérieure,  
Ex "Cameronian,"  
Riz en sacs.

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 20 mai 1859.

## VIN DE PORTO.

**REÇU** et à vendre :  
10 Quartaux Vin de Porto.  
RYAN, BROTHERS & Cie.  
Québec, 2 mai 1859.

## Ancre à vendre.

**UNE** ANCRE à Jus en Bois, de 30 quintaux, "Brevet Betteley & Cie."  
RYAN, BROTHERS & Cie.  
Québec, 2 mai 1859.

## Whiskey Ecossais, Aile, etc.

**JOURNELLEMENT** attendu du "Clara,"  
Whiskey Ecossais, qualité supérieure,  
Aile pale,  
Coalitar.

A. J. MAXHAM & Cie.

Québec, 25 mai 1859.

## RIZ ! RIZ !

**VENANT** d'être reçus du "Cameronian,"  
100 Sacs du meilleur Riz.  
A. J. MAXHAM & Cie.,  
E. & C.  
Québec, 25 mai 1859.

## PAPIER D'EMBALLAGE.

**LES** soussignés ayant été nommés agents pour la manufacture de papier de Jacques Cartier, viennent de recevoir un assortiment complet de papier depuis 6 jusqu'à 50 lbs. Brun, brun foncé et gris.—prix des manufactures.

A. J. MAXHAM & Cie.,  
E. & C.

Québec, 13 mai 1859.

**Venant d'arriver et à vendre par les Soussignés.**

**SARDINES** FRAICHES en demi barils et en barils, Noix,  
Vinsigre en barils.  
A. J. MAXHAM & Cie.,  
E. & C.  
Québec, 9 mai 1859.

## POUDRE ! POUDRE !!

**LES** soussignés, SEULS AGENTS de la COMPAGNIE DES Poudres du Canada, viennent de recevoir :  
B C C Poudre à mine,  
F E F F F do pour la Chasse,  
F E F F F en caissette de 1 lb et 4 lb.

La poudre susdite est d'excellente qualité et est 25 pour cent plus forte, que celle vendue ordinairement sur le marché.

A. J. MAXHAM & Cie.,  
E. & C.

Québec, 4 mai 1859.

## A vendre par les Soussignés.

**SUCRE** Brillant de Mus,  
Thés frais—Hyson, Twaikay, Souchong et Congo,  
Tabacs, 10's 5's,  
Vin de Port en caisses et quarts,  
Eau-de-Vie, United Vineyard do do,  
Porter de Londres en caisses,  
Papier d'emballage, grandeurs assorties,  
Savon de Québec,  
Pointes d'Ecosse.

A. J. MAXHAM & Cie.,  
E. & C.

Québec, 4 mai 1859.

## A vendre par les Soussignés.

**1. C. Ferblanc** à charbon, Scies, Fer plat, Fer quarré, Courbes en fer, Ancres ;

**30 BOITES** I. C. de Ferblanc à charbon,  
11 Sacs de travers,  
Fer plat, 5 x 14, 5 x 14, 5 x 1, 3 1/2 x 1, 3 x 1,  
Fer quarré, 14 1/2,  
18 Pièces de Courbes en fer, 9 1/2 pieds x 5 x 1/2

ponces,  
Verres, 22 x 16, 14 x 10, 10 x 8, 7 1/2 x 6 1/2,  
T. Complètes, 16 et 18 ponce,  
Ancre, cwt. 14 2 0  
do. 16 0 12  
do. 19 0 20  
do. 20 0 0  
do. 30 0 0

Cordage de Manille, Grelins, Briques à feu d'Archibald, No. 1 et No. 2 Papier sable, Poêle de Franklin, etc.

A. J. MAXHAM & Cie.,  
Rue St. Pierre.

Québec, 20 avril 1859.

## SEMENCE ! SEMENCE !

**A VENDRE** par le Soussigné toutes sortes de GRAINS de SEMENCE tel que

BLÉ,

POIS,

ORGE,

LIN,

## GREAT WESTERN

### Compagnie d'Assurance et Commission.

BUREAU PRINCIPAL:  
Dans les Bâtisses de la Compagnie, 404, RUE WALNUT  
PHILADELPHIE.

Agence Générale pour le Canada—Toronto, C. W.  
LEANDER W. V. H. STARR, agent.

Chartes Perpetuelles.—Capital \$500,000.

ASSURANCE CONTRE LE FEU sur les Magasins, Domiciles, Bâtisses publiques, généralement limitées ou perpétuelles.

DIRECTEURS:  
Charles C. Lathrop, président.  
W. Darling, vice-président.  
Thomas L. Gillespie, vice-président.  
James B. Smith, vice-président.  
Hon. Henry M. Fuller, vice-président.  
John R. Vodge, vice-président.  
James Wright, vice-président.  
John R. McCurdy, vice-président.  
John J. Slocum, vice-président.

ÉTAT, 1ER JANVIER, 1858.  
Capital.....\$222,300 00  
Surplus sur l'année.....55,274 95

ACTIF.  
Fonds d'immeubles et hypothèques.....\$136,800 00  
Fonds (valeur égale \$80,450).....51,915 00  
Billets recevables.....61,723 60  
Argent comptant dans la Banque et dû par les agents.....27,135 45

Partes payées.....\$47,850 11  
Dépenses, commission, réassurance et dividende.....41,352 64

Le soussigné, Agent pour la Compagnie ci-dessus, es  
prêt à assurer les Risques à des conditions très-avan  
tageuses. Les Polices sont émanées et toutes les pertes son  
couvertes sans qu'il soit besoin de référer au bureau prin  
cipal.

OWEN MURPHY, Agent,  
Rue St. Jacques, Québec

9 juillet 1858.

ASSURANCE CONTRE LE FEU,  
POUR LA NAVIGATION SUR L'Océan, LES LACS,  
LES CANAUX ET LES RIVIÈRES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE.  
—TORONTO, H. C.—

Capital souscrit \$1987,680 | Capital en main \$420,256.

Nouveaux premiums reçus pour 12 mois finissant avec le  
mois de juin, 1857.—197,364 00

DIRECTEUR GENERAL,  
L'Hon. J. Leander Starr.

BUREAU LOCAL A QUEBEC.

J. A. MAXHAM, ECRIVAIN, — PRÉSIDENT.

WILLIAM WURTELE, ECR.,  
ISA. E. GAUDRY, ECR.,  
EUGENE CHINIC, ECR.,  
GEORGE IRVINE, ECR.

INSPECTEUR DE MARINE.—M. M. BLODEAU.  
SOLICITEUR.—MM. HOLT & IRVINE.

—BANQUIERS.—  
BRANCHE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL.

Toute espèce affaire relative au feu et à la marine es  
traitée par la compagnie à des prix aussi réduits que ceux  
d'aucun autre bureau respectable et toutes les pertes son  
promptement réglées par le bureau local sur preuves sa  
tisfaisantes.

Il a été fait une réduction considérable dans les  
prix d'assurance pour les fermes isolées, et sur laquelle  
nous attirons l'attention des fermiers.

La police de la compagnie assurent contre les ac  
cidents dus à la foudre. Les polices sont émises par  
J. C. TURNBULL & Cie., Agents.

Aussi agents pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE  
L'ETNA de Hartford, Conn.—Incorporée en 1817—Cap  
ital comptant, \$1,000,000.—L'actif s'élève à plus de \$1,500  
000.

Bureau: Bâtisses Gowen, }  
rue St. Pierre, }  
Québec, 28 juillet 1858.

COMPAGNIE D'ASSURANCE  
DE  
LIVERPOOL ET LONDRES.

Réduction de 20 par cent,  
SUR LE PRIX DU TARIF.

Le et après le 1er Novembre prochain.  
RYAN, BROTHERS & Cie.  
Agent.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ETNA  
CONTRE LE FEU,  
HARTFORD, CONNECTICUT.

CAPITAL EN ARGENT.....\$1,000,000  
Do SURPLUS ACTIF.....640,000

J. G. RIPLEY—Président,  
T. A. ALEXANDER—Vice-Président,  
THOMAS K. BRACE—Secrétaire.

La Compagnie ci-dessus, ayant ouvert une agence dans  
cette Cité et nommée le soussigné comme agent, infor  
me le public en général qu'elle est prête à assurer les  
Bâtisses, les Vaisseaux, les fonds de Marchandises, les  
meubles, etc., à UN TAUX DE PREMIUM aussi ré  
duit que dans aucun autre bureau, et proportionné à la  
nature des risques.

La réputation depuis si longtemps établie de cet institu  
tion, son immense capital, et son fonds de surplus ajoutés à  
un revenu annuel de UN MILLION et DEMI de PIA  
STRES, justifient sous tous les rapports et spécialement à  
l'égard de ses assurés, son importance comme n'étant infé  
rieure à aucune autre sur ce continent.

Les pertes sont promptement réglées et payées à Qué  
bec.

Pour les taux de Premium et autres informations s'a  
dresser à

A. J. MAXHAM,  
Agent,  
34, rue St. Pierre.

Le Livre des Enfants, ou Alphabet fran  
çais, en vente au bureau du Canadien.

## LA DOUZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DE LA

COMPAGNIE COLONIALE D'ASSURANCE DE LA VIE

ÉTÉ tenue au bureau de la Compagnie No. 5, rue St.  
George, Edinbourg, LUNDI, le 1er jour de novembre  
1858.

JAMES ROBERTSON, écrivain, W. S., présidait.

Le Bilan des affaires de la Compagnie comme au 25  
mai 1858, le rapport de l'Auditeur, et divers exposés re  
latifs au progrès et à la position de la Compagnie furent  
déposés devant l'Assemblée, aussi en rapport par les Di  
recteurs, contenant les résultats suivants qui furent com  
muniés:

Les Nouvelles Assurances effectuées durant  
l'année s'élevaient à.....\$316,809 10

Les Premiums Annuels Correspondants étant  
de.....11,507 7 1

Le Recenu Annuel, après la déduction de  
toutes les Assurances abandonnées, re  
mises ou autrement anéanties comme au  
25 mai 1858, était de.....92,519

Le Fonds Accumulé, comme à la même  
date, se monte à.....298,332 13 4

Le Montant des Réclamations par mortalité  
pour l'année étant de.....29,753 19 4

Le tableau suivant qui montre le progrès satisfaisant de  
la Compagnie depuis son origine, fut aussi soumis à l'as  
semblée:

| Revenu de chaque année | Réclamations par mortalité | Proportion | Nouvelles Assurances effectuées chaque année | Date        |
|------------------------|----------------------------|------------|----------------------------------------------|-------------|
| £ s d                  | £ s d                      | £ s d      | £ s d                                        | £ s d       |
| 1857                   | 102,274 11 0               | 0 0 0      | 102,274 11 0                                 | 25 Mai 1857 |
| 1858                   | 160,502 12 0               | 0 0 0      | 160,502 12 0                                 | 25 Mai 1858 |
| 1859                   | 129,938 16 0               | 0 0 0      | 129,938 16 0                                 | 25 Mai 1859 |
| 1860                   | 102,492 10 0               | 0 0 0      | 102,492 10 0                                 | 25 Mai 1860 |
| 1861                   | 184,408 13 0               | 0 0 0      | 184,408 13 0                                 | 25 Mai 1861 |
| 1862                   | 182,200 11 0               | 0 0 0      | 182,200 11 0                                 | 25 Mai 1862 |
| 1863                   | 256,311 11 0               | 0 0 0      | 256,311 11 0                                 | 25 Mai 1863 |
| 1864                   | 308,366 11 0               | 0 0 0      | 308,366 11 0                                 | 25 Mai 1864 |
| 1865                   | 319,371 3 0                | 0 0 0      | 319,371 3 0                                  | 25 Mai 1865 |
| 1866                   | 339,623 6 0                | 0 0 0      | 339,623 6 0                                  | 25 Mai 1866 |
| 1867                   | 304,190 8 0                | 0 0 0      | 304,190 8 0                                  | 25 Mai 1867 |
| 1868                   | 316,809 10 4               | 0 0 0      | 316,809 10 4                                 | 25 Mai 1868 |

Relativement au montant des réclamations pour l'année  
le rapport continue comme suit:

Le seul point exigeant une explication spéciale est le  
montant des réclamations par mortalité, lequel, bien qu'il  
très limité est comparativement plus considérable que ce  
lui d'aucune année précédente. Les Directeurs ont déjà fait  
allusion à sa cause d'une manière générale, mais il n'est  
pas déplacé de monter particulièrement de combien la  
révolte des Indiens a augmenté le nombre de ces réclama  
tions.

Les morts durant l'année s'élevaient à 47,  
les réclamations étant de.....\$29,753 19 4

De cette somme les réclamations par 12  
morts arrivées durant la révolte In  
dienne s'élevaient à.....7,299 19 0

Laissant.....\$22,454 0 4

laquelle somme aurait été d'environ 1 per cent, sur la somme  
d'Assurance et 1 per cent sur le nombre des vies assu  
rées, chiffre assez réduit de mortalité, semblable à celui  
des premières années de la Compagnie. La perte extra  
relative à l'insurrection indienne a été ainsi seulement  
d'environ \$7,000, somme comparativement petite, et les  
Directeurs se félicitent sincèrement les propriétaires au su  
jet de ce satisfaisant résultat, car, certainement, lorsque  
la révolte éclata, l'on s'attendait à éprouver une plus  
grande perte. Les Directeurs ont en même temps la sa  
tisfaction d'annoncer que, tant qu'il dure l'état alarmant  
des affaires de l'Est, ils ne se sont pas départis des prin  
cipes sur lesquels ils avaient établi leurs affaires de l'Inde  
continuant à assurer la vie des militaires aux taux militai  
res ordinaires, sans augmentation, satisfaits de s'en tenir  
strictement à ces principes, bien que les risques que con  
rait la Compagnie fussent devenus plus grands, et se pro  
mettant d'en recueillir les fruits à l'avenir. A l'égard du  
changement survenu dans les affaires de l'Inde, les Direc  
teurs ne désespèrent pas maintenant de voir ce pays de  
venir le théâtre d'affaires susceptibles plus tard, d'une  
augmentation considérable. La population européenne  
de l'Inde va désormais devenir plus nombreuse qu'elle ne  
l'a jamais été et les Directeurs se réjouissent de voir que  
le temps est maintenant arrivé où il vont prendre dans ce  
pays une position plus étendue que celle qu'ils ont eu jus  
qu'ici, objet qui est le but de leur attention.

Le rapport se termine de la manière suivante:—  
Les Directeurs ayant déclaré le dividende, ont seu  
lement pour terminer, à attirer l'attention sur ce fait  
que l'année courante est l'ANNÉE ROYALE de la Compagnie  
Le 25 mai 1859, le second partage des profits n'a pu se  
faire, et les Directeurs ont le ferme espoir que tous les in  
téressés dans l'institution feront leurs derniers efforts pour  
rendre cette année profitable à la Compagnie en enga  
geant à s'y joindre le plus d'amis qu'ils pourront trouver.

Le rapport a été bien accueilli par l'assemblée qui l'a  
approuvé unanimement.

On procéda ensuite à l'élection de deux nouveaux Di  
recteurs, au bureau principal en remplacement de ceux  
qui se retiraient suivant les termes de l'acte du parlement  
relatif à la Compagnie, après quoi des remerciements fu  
rent votés en comité des Directeurs présents et absents,  
aussi aux employés du bureau de la Compagnie et au pré  
sident pour sa conduite comme tel.

Par ordre de la chambre des Directeurs,  
WILL. THO. THOMSON, Actuaire.  
D. CLUNIE GREGOR, Secrétaire.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS A QUEBEC:  
L'Hon. WM. WALKER, Président,  
JAS. DEAN, écrivain, JOHN THOMSON, écrivain.  
C. LANGVIN, écrivain, Revd. JOHN COOK, D. D.  
G. H. SIMARD, écrivain.

Agent et Secrétaire de la Chambre,  
A. J. MAXHAM.

Québec, 10 décembre 1858.

AVIS. Les Soussignés informent leurs nom  
brés usages pratiques et le public en gé  
néral qu'ils viennent d'ouvrir un magasin dans leur nouvelle  
bâtisse, RUE SAINT-JEAN (en dehors) et qu'ils ont en  
moins un des plus beaux assortiments de

Marchandises de goût et de fantaisie,  
qu'ils vendront à des prix très-réduits sur le prix coûtant  
Les Marchandises sont marquées en pleine figure.

UN SEUL PRIX.

Les soussignés ont l'honneur d'ouvrir leur nouveau  
magasin sous le PATRONAGE DES DAMES; et ils osent se  
flatter, par leur attention et leur assiduité, de pouvoir  
mériter l'encouragement public.

MARQUIS et LEPAGE.  
Québec, 23 mai 1859.

Beuf! Beuf!

A VENDRE par le soussigné:  
Beuf—Prime et Cargo. Inspection de 1859.  
A. J. MAXHAM & Cie.  
Québec, 1er juin 1859.

Beuf! Beuf!

A VENDRE par le soussigné:  
Beuf—Prime et Cargo. Inspection de 1859.  
A. J. MAXHAM & Cie.  
Québec, 1er juin 1859.

Beuf! Beuf!

A VENDRE par le soussigné:  
Beuf—Prime et Cargo. Inspection de 1859.  
A. J. MAXHAM & Cie.  
Québec, 1er juin 1859.

Beuf! Beuf!

A VENDRE par le soussigné:  
Beuf—Prime et Cargo. Inspection de 1859.  
A. J. MAXHAM & Cie.  
Québec, 1er juin 1859.

Beuf! Beuf!

## Salsepareille d'Ayer.

LA SALSEPAREILLE D'AYER est un remède  
composé avec lequel nous avons essayé de faire le  
meilleur résultat possible. C'est un extrait concentré de  
Salsepareille de Para, combiné avec d'autres substances  
à une puissance révélique encore plus grande de manière  
à constituer un antidote efficace pour les maladies que la  
Salsepareille guérit ordinairement. On croit qu'un pa  
reil remède est nécessaire à ceux qui souffrent des affec  
tions érotiques et le remède qui effectuera leur gué  
rison, on l'a prouvé par l'expérience dans les cas les plus  
obstaculés des maladies suivantes:

Scrofule et affections scrofuleuses, éruptions et maladies,  
dérivatives, ulcères, boutons, rousseurs, tumeurs, affection  
des glandes, calvitie, syphilis et affections syphilitiques,  
affections causées par le mercure, hydropisie, névralgie ou  
douleur, débilité, dyspepsie et indigestion, érys  
pèle, démangeaison, ou le feu de St. Rose ou de St. An  
toine.

Cette composition sert beaucoup à raffermir la  
quantité de sang et à le purifier. Elle chasse les humeurs  
qui circulent dans le sang à cette époque. Leur expul  
sion à temps fait avorter le germe d'une foule de boutons.  
En faisant usage de ce remède des multitudes d'individus  
se sont vus guérir de maladies graves, quelques fois incurables;  
ainsi que des ulcères qui en sont souvent la suite. Em  
ployez-le. Purifiez le sang; faites disparaître les sources  
d'impureté qui s'y forment et qui donnent naissance aux  
boutons, éruptions de toute nature qui viennent enlaidir  
la peau en mettant la vie en danger. Purifiez le sang,  
chaque fois que vous le pouvez dégagez les vaisseaux san  
guins de toute obstruction si vous tenez à votre beauté et  
à votre santé. Ceux qui sont forts et vigoureux doivent  
se purifier le sang s'ils veulent prolonger leurs jours. Mais  
quand les sécrétions sont désordonnées, quand le cours  
des artères est irrégulier, la santé s'affaiblit quoique, pen  
dant, le patient ne s'en aperçoive pas immédiatement. Tout  
au tard, le système s'ébranle, l'économie s'affaiblit et  
toute la machine se trouve en choc terrible, souvent mortel.

La Salsepareille a une grande réputation méritée. Elle  
est si admirablement à épurer le sang. Mais on trompe  
les gens en la préparant, en partie parce que la drogue,  
elle-même, n'a pas toutes les vertus qu'on lui attribue et  
en partie parce que beaucoup de préparations données  
comme étant des extraits de Salsepareille ne contiennent  
que peu des vertus de la Salsepareille, quand ils en con  
tiennent.

Durant les dernières années on a trompé le public avec  
les grosses bouteilles, en prétendant donner un quart  
d'extrait de Salsepareille pour un dollar. La plupart de  
ces bouteilles étaient des fraudes, commises contre le ma  
lade; car elles ne contenaient point de Salsepareille, sou  
vent même aucune propriété curative. Aussi l'usage de  
ces bouteilles a-t-il été suivi par le désappointement et  
même par des douleurs aiguës. Il a été cause que la Sal  
separeille est tombée en discrédit, et que l'on dit que  
c'était une duperie. Cependant la véritable composition de  
Salsepareille est un remède le supérieur, reconnu et ap  
prouvé par les hommes de l'art les plus compétents, et nous  
avons l'assurance que celui que nous offrons au public est  
pur, et qu'il a des vertus irrésistibles pour guérir les ma  
ladies que nous avons mentionnées. Afin de s'assurer que  
cet antidote produira son effet, il faut s'en servir judicieu  
sement et suivant la prescription.

PRÉPARÉ PAR  
LE DR. J. C. AYER & Cie.,  
LOWELL, MASSACHUSETTS.

Prix: \$1 par bouteille; six bouteilles pour \$5.

Le Cherry Pectoral d'Ayer

S'est acquis une telle renommée pour la cure de toutes  
les maladies de la gorge et des poumons qu'il ne nous est  
point de tout nécessaire de rappeler ses vertus portées où  
il a été employé comme il a été longtemps en usage dans  
cette section nous n'avons qu'à assurer les gens que ses  
qualités ont été encore développées, et qu'il peut faire  
pour le soulagement tout ce qui est possible.

Pillules Cathartiques d'Ayer  
POUR LA CURE

De la jaunisse, dyspepsie, indigestion, dysenterie, dé  
sordre de l'estomac, Erysipèle, maux de tête, coliques  
rhumatismales, éruptions et maladies de la peau, affections  
du foie, hydropisie, dartres, tumeurs, affections des glandes,  
vers, goutte, névralgie, boules, comme digestif et pu  
rificateur du sang.

Elles sont entourées de sucre, de façon que la per  
sonne la plus délicate peut les prendre avec plaisir, et  
c'est le meilleur remède de famille possible.

Prix: 25 cents la boîte; cinq boîtes pour une \$1.

Un grand nombre d'écrits élogieux, médecins, hommes  
d'état et personnages éminents ont prêté leur nom pour  
attester l'utilité sans pareille de ce remède, mais l'espace  
ne nous permet pas d'insérer ici leurs certificats. Les  
agents ci-dessous désignés fournissent gratis notre "Al  
manach American" où elles sont données; avec la des  
cription des affections ci-dessus et du traitement à suivre  
pour leur cure.

Ne vous laissez pas duper par des marchands sans prin  
cipes qui vendent des préparations mauvaises. Deman  
dez celles du Dr. AYER et n'en prenez pas d'autres. Il  
faut aux malades, toute l'assistance possible et ils l'auront.

Nos remèdes sont vendus, en gros et en détail par L.Y.  
MAN, SAVAGE & Cie., Droguistes, et chez tous les dro  
guistes à Montréal, Québec, Trois-Rivières St. Jean et  
toute part.

29 avril 1859—6 mois.

VENANT D'ÊTRE REÇU  
Par le vapeur INDIAN.

BIJOUTERIES Nouvelles,  
GOBELETS d'argent pour enfants,  
Services de Couteaux,  
FOURCHETTES,

CUILLERS en argent pour enfants,  
HUILIERS plaqués en argent,  
ETC., ETC., ETC.

G. J. ARDOUIN,  
IMPORTATEUR.

Orfèvre et Joaillier, 25, rue La Fabrique,  
Québec, 10 juin 1859.

A VENDRE—DEVANT ARRIVER:  
150 TONNEAUX de Fer en Saumons de Lan  
gloan,  
150 do do Clyde No 1.

Québec, 25 mai 1859.

Venant d'arriver par le "Tinto," et à  
vendre.

30 D'EMI Caisnes de Thé Twankay,  
12 Pignons, } d'huile de lin bouillie.  
19 Barils, }

Québec, 13 mai 1859.

COLLE FORTE, attendue de jour en jour ex "John  
Bull"

3 boucauts de colle forte pour menuiserie,  
A vendre par  
M. G. MOUNTAIN.

Bâtisse des Sœurs, rue St. Pierre.  
4 mai 1859.

VENANT D'ÊTRE REÇU  
Par le vapeur INDIAN.

BIJOUTERIES Nouvelles,  
GOBELETS d'argent pour enfants,  
Services de Couteaux,  
FOURCHETTES,

CUILLERS en argent pour enfants,  
HUILIERS plaqués en argent,  
ETC., ETC., ETC.

G. J. ARDOUIN,  
IMPORTATEUR.

Orfèvre et Joaillier, 25, rue La Fabrique,  
Québec, 10 juin 1859.

A VENDRE—DEVANT ARRIVER:  
150 TONNEAUX de Fer en Saumons de Lan  
gloan,  
150 do do Clyde No 1.

Québec, 25 mai 1859.

Venant d'arriver par le "Tinto," et à  
vendre.

30 D'EMI Caisnes de Thé Twankay,  
12 Pignons, } d'huile de lin bouillie.  
19 Barils, }

Québec, 13 mai 1859.

## Le Régénérateur du Foie

PRÉPARÉ PAR LE DR. SANFORD,  
Entièrement composé de gommes,

EST l'un des remèdes les plus efficaces pour la PURGA  
TION des MALADIES DU FOIE, qui ont encore et  
présenté au public. Ses propriétés sont celles des Cathar  
tiques et ses effets sont plus faciles, plus doux et plus puis  
sants qu'aucune médecine connue. Il n'est pas seulement  
un Cathartique, il est encore un remède contre la maladie  
du Foie, agissant d'abord sur le Foie pour lui faire ré  
gérer la matière morbide, ensuite opérant sur l'estomac et  
les intestins qui font disparaître cette matière, accom  
plissant ainsi deux effets sans aucun de ces dangers que  
font éprouver les opérations de la plupart des Cathartiques.  
Il raffermi le système en même temps qu'il le purifie; et  
pris tous les jours en petites doses, il fortifie et renouvelle  
pour ainsi dire la constitution avec une rapidité extraor  
dinaire.

Le FOIE est l'un des principaux régulateurs du  
corps humain; et les pou  
voirs du système ne pré  
sentent un grand dévelop  
pement qu'autant qu'il rem  
plit bien ses fonctions.  
L'estomac dépend pres  
qu'entièrement de l'action  
saine du Foie pour accom  
plir ses fonctions d'une ma  
nière efficace, quand l'esto  
mac est malade les intes  
tins le sont aussi, et tout le  
système souffre du défaut  
d'un seul organe—le FOIE.

—Ayant cessé de fonction  
ner, l'un des propriétaires  
a étudié pendant vingt ans  
les maladies de cet organe  
afin de trouver quelque re  
mède qui pût prévenir les  
nombreux dérangements  
auxquels il donne lieu.  
Pour prouver que ce remè  
de est enfin trouvé, toute  
personne atteinte du Foie,  
quelque soit sa maladie,  
n'a qu'à en essayer une  
bouteille et il est certain  
qu'elle sera convaincue.

Ces gommes éliminent  
la système toute matière  
mauvaise en y suppléant  
une bile pure, donnant de  
la vigueur à l'estomac, ac  
tivant la digestion, puri  
fiant le sang, donnant du  
nerf et de la santé à toute  
la machine, chassant toutes  
les causes de la maladie et  
effectuant une cure radica  
le.

On guérit et ce qui vaut  
mieux, on prévient les at  
taques de bile, en faisant  
usage du RÉGÉNÉRATEUR  
DU FOIE.

Une dose après le repas  
suffit pour soulager l'esto  
mac et empêcher le vomis  
sement.

Une seule dose prise pen  
dant la nuit relâche les in  
testins et prévient la con  
stipation.

Une dose prise après  
chaque repas guérira la  
DYSPEPSIE.

Tous ceux qui en font usage rendent un témoi  
gnage unanime en sa faveur.

Mélez de l'eau avec ce remède dans votre  
bouche et avalez le tout en même temps.

LE RÉGÉNÉRATEUR DU FOIE

est une découverte médicale du domaine de la science, et  
opère tous les jours des guérisons, si étonnantes qu'elles  
sont presque incroyables. Il guérit comme par magie,  
même à la première dose, et rarement on a recours à plus  
d'une Bouteille pour guérir toutes les maladies du Foie,  
depuis la Jaunisse ou la Dyspepsie les plus dangereuses  
jusqu'à un plus simple mal de tête, dont toutes sont le résul  
tat du FOIE MALADE.

PRIX UNE PIÈCE PAR BOUTEILLE.

DR. SANFORD, PROPRIÉTAIRE,  
345, rue Broadway, N.Y.

## Grande Representation Dramatique SALLE MUSICALE.

LES MEMBRES DU  
**CLUB DRAMATIQUE**  
DE QUÉBEC,

SOUS LA DIRECTION DE M. JOSEPH SAVARD,  
Donneront une

Representation Dramatique  
A LA

**SALLE MUSICALE,**  
**Jeudi, 14 Juillet.**

PROGRAMME DE LA SOIRÉE :

**LA FORET DE SENART.**

Drame en trois Actes, par M. GASTON DE MONTREAU.

INTERMEDE :

**Quand les Poules auront des Dents,**

CHANSON COMIQUE.

**La Photographie sur Papier,**

CHANSON MÊLÉE DE DIALOGUE (4 CAUVERSES.)

**LE FOU DE PERONNE,**

Comédie en un Acte, mêlée de couplets, par  
MM. SCRIBE et DUPIN.

Un orchestre bien composé, sous la direction de M.  
Ant. Belleau, exécutera pendant les entr'actes des mor-  
ceaux de musique choisie.

PRIX D'ADMISSION : — UN ECU.

Les portes seront ouvertes à 7 heures, et le spectacle  
commencera à 8 heures.  
Québec, 8 juillet 1859.



**Contrat pour Bois de chauffage.**

DES SOUMISSIONS cachetées (adressées Soumissions  
pour Combustibles) seront reçues par le soussigné  
jusqu'à MIDI de SAMEDI le 16 JUILLET courant, pour  
la livraison de CINQ CENTS CORDES DE BOIS aux di-  
vers Départements Publics.

Le Combustible devra être du Bois dur de la meilleure  
qualité et d'un moins trois pieds de long.

Deux cautions convenables, nommées dans la soumis-  
sion seront requises pour l'accomplissement convenable du  
contrat à l'égard de chacun des soumissionnaires.

Les conditions du contrat devront être mentionnées et  
de plus amples détails relativement à ce contrat seront  
donnés à ce bureau ou au bureau des Travaux Publics à  
Québec.

THOS. ROSS,

Act. des Contingences.

Bureau du Secrétaire Provincial,  
Toronto, 1er juillet 1859. 6 juillet.



**Contrat pour Charbon.**

DES SOUMISSIONS cachetées (adressées Soumissions  
pour Combustibles) seront reçues par le soussigné  
jusqu'à MIDI de SAMEDI le 16 JUILLET courant, pour  
la livraison de CENT CHAUDRONNÉS DE CHARBON DE  
NEWCASTLE.

Le Combustible devra être du Charbon de la meilleure  
qualité.

Deux Cautions convenables, nommées dans la soumis-  
sion seront requises pour l'accomplissement convenable du  
contrat à l'égard de chacun des soumissionnaires.

Les conditions du contrat devront être mentionnées et  
de plus amples détails relativement à ce contrat seront  
donnés à ce bureau ou au bureau des Travaux Publics à  
Québec.

THOS. ROSS,

Act. des Contingences.

Bureau du Secrétaire Provincial,  
Toronto, 1er juillet 1859. 6 juillet.



**COLONS.**

L'ATTENTION des personnes possédant des terres de  
la Couronne, sans achat, est appelée sur le Régle-  
ment à ce sujet, contenu dans un ordre en Conseil du 10  
Janvier dernier, par lequel il est pourvu à ce qu'aucune  
reclamation de la part des Colons ne soit reçue après le  
PREMIER JOUR DE SEPTEMBRE 1859.

Ce Règlement sera strictement mis en force.

F. M. VANKOUGHNET,

Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. 165.

Toronto, 17 juin 1859. 14 juillet.



**Chemin de Fer du Grand Tronc.**

LE ou après LUNDI 20 juin, les TRAINS passeront la  
POINTÉ-LEVI, comme suit :

Le Train de la Malte pour Portland, Bos-  
ton, Montréal, l'Onest et toutes les Sta-  
tions intermédiaires à 6:20, A. M.

Le Train de l'Express pour Montréal, 3:45, P. M.

Le Train de St. Thomas, tous les jours, 5:00, P. M.

Le Train de la fête, les Lundis, Mercredis  
et Vendredis, transportant les passagers à 9:00, A. M.

de la Pointe-Lévi à Richmond.

N. B.—Les Trains iront d'après l'heure de Montréal.—  
Le Ferry Boat de la Compagnie laissera le quai de Qué-  
bec, en même temps que les Trains suivant l'heure de  
Québec.—Voyez l'avisement.

J. MARTIN,

Surintendant.

GEO. REITH,

Directeur général.

Québec, 17 juin 1859.—140



**CAP. XIX.**

Acte pour refondre et amender les différentes lois  
qui régissent la navigation des eaux du Canada,  
et qui établissent des dispositions pour la sûreté  
de la personne et de la propriété sur ces eaux.

[Sanctionné le 4 Mai, 1859.]

EN vue de la plus grande sûreté de la vie et de la pro-  
priété à bord des bâtiments naviguant sur les eaux  
canadiennes : Sa M. J. est par et de l'avis et du consente-  
ment du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative  
du Canada, décrète ce qui suit :

**NAVIGATION.—FEUX ET SIGNAUX  
DE BRUME.**

*Feux pour bâtiments à vapeur.*

1. Les bâtiments à vapeur en mouvement porteront en-  
tre le coucher et le lever du soleil, les feux suivants :

1. Un feu blanc brillant à la tête du mât, ou, si le bâti-  
ment a plus d'un mât, alors au mât de misaine ;

Un feu vert à tribord ;

Un feu rouge à bâbord ;

2. Le feu de tête de mât sera installé de manière à être  
visible par une nuit noire, en temps clair, à une distance  
de cinq milles au moins, et à jeter une lumière uniforme  
et non interrompue sur un arc de l'horizon embrassant  
vingt points du compas, et il sera fixé de manière à jeter  
la lumière dix points de chaque côté du bâtiment, c'est-à-  
dire, depuis droit devant jusqu'à deux points en arrière  
du bau, de l'un et de l'autre côté ;

3. Le feu vert de tribord, et le feu rouge de bâbord se-  
ront installés de manière à être visibles par une nuit noire,  
en temps clair, à une distance de deux milles au moins,  
et à jeter une lumière uniforme et non interrompue sur un  
arc de l'horizon embrassant dix points du compas, et ils  
seront fixés de manière à jeter la lumière depuis droit  
devant jusqu'à deux points en arrière du bau, à bâbord et  
à tribord respectivement ;

4. Les feux de côté devront avoir des écrans en dedans,  
projetant de trois pieds au moins du feu en avant, de ma-  
nière à empêcher les feux d'être vus par le biseau ;

2. Les bâtiments à vapeur, mus par des palettes ou par  
des roues-à-vis, en pleine vapeur, et en marche, feront, dans  
tous les cas de brume, usage d'un sifflet à vapeur, placé à  
l'avant de la cheminée, comme signal de brume, à pas  
moins de huit pieds du pont, et il devra se faire entendre  
au moins une fois à chaque cinq minutes ; mais quand les  
bâtiments ne seront pas en pleine vapeur, l'on se servira  
d'une trompe ou d'une cloche de brume, comme dans le cas  
des bâtiments à voile.

25. Le manomètre, requis par le présent acte, sera ex-  
posé à la vue de tous les passagers et autres personnes à  
bord du bateau à vapeur, et placé dans tels lieux et posi-  
tions, et construit de telle manière que l'inspecteur, faisant  
la visite et l'inspection du dit bateau à vapeur, l'ordonnera  
de temps à autre.

26. Chaque chaudière d'un bâtiment à vapeur sera munie  
d'un indicateur convenable, capable d'indiquer le ni-  
veau de l'eau qui contient chaque chaudière en tout temps ;  
et tous les bâtiments à vapeur naviguant dans les eaux  
saumâtres ou salées, seront munis de reniflards (blow off  
valves) de surface du genre de ceux dont on se sert ordinaie-  
ment dans les steamers construits pour la mer.

28. Chaque bâtiment à vapeur employé au transport des  
passagers et ayant une machine à basse pression sera muni  
d'une soupape d'injection dans la cale et d'un tuyau de  
dimensions convenables conduisant du parquet du bâti-  
ment dans le condenseur de la machine.

31. Le propriétaire et le capitaine de tout bateau à va-  
peur comme susdit, seront tenus de se procurer et d'avoir  
à bord du dit bateau à vapeur lors de chaque voyage, au  
moins vingt-cinq seaux à incendie, cinq haches, un bon  
appareil ou bûche de sauvetage fait de matériaux conve-  
nables, pour chaque passager, lesquels appareils et bûches  
de sauvetage seront déposés dans des endroits convenables  
et d'un accès facile dans le dit bateau à vapeur, et tenus  
prêts pour le besoin des passagers.

32. Il sera pris des mesures sûres et convenables pour  
prévenir tout danger d'incendie, et au le matière combus-  
tible sujette à prendre en feu par la chaleur du fer ou au-  
cune autre chaleur prohibée à bord de tels bâtiments, dans  
ou près des chaudières, tuyaux ou machines, ne sera placée  
plus près de six pouces de tel métal ou autre sub-  
stance chauffée à un degré susceptible de mettre le feu ; et  
de plus, quand le bois est ainsi exposé à prendre en feu,  
il sera, pour plus grande sûreté, recouvert de quelques  
combustibles, de telle manière que l'air puisse circuler  
librement entre les matériaux et le bois ; et des vaisseaux  
ou coffres de sûreté en métal devront être fournis et tenus  
en quelque endroit convenable, pour recevoir le coton,  
les déchets, l'etoupe, et les autres matières inflammables,  
qui pourront être employés à bord ; pourvu cependant  
que quand la structure de ces bâtiments, ou la disposition  
des chaudières ou machines est telle que les prescriptions  
ci-dessus ne peuvent être mises à exécution sans qu'il en  
résulte des sacrifices et des inconvénients sérieux, les in-  
specteurs pourront s'en écarter, s'ils jugent qu'ils peuvent  
le faire avec sûreté.

34. Chaque bâtiment à vapeur sera ainsi muni d'un re-  
niflard et d'un tuyau attachés à la chaudière pour pou-  
sser la vapeur dans la cale en cas d'incendie.

36. Et à bord de chaque bâtiment à vapeur il sera af-  
fiché, à quelque endroit visible et accessible à tous les pas-  
sagers, un papier imprimé indiquant le nombre de pom-  
pes et de chaloupes, avec leur capacité, ainsi que le nom-  
bre de seaux à incendie, de haches et d'appareils ou  
bûches de sauvetage qui sont à bord, avec indication des  
endroits où ces seaux, haches, appareils ou bûches de sau-  
vetage se trouvent.

47. Pour toute infraction—relativement à un bateau à  
vapeur en cette province, ou à tout voyage ou excursion  
du dit bateau à vapeur—aux dispositions du présent acte  
ou de tout ordre en conseil émané sous son autorité, le  
propriétaire ou capitaine du bateau à vapeur encourra  
une amende de pas plus de cinquante louis et de pas moins  
de dix louis.

48. Excepté tel que ci-dessous prescrit,—Toutes les  
amendes encourues en vertu du présent acte pourront  
être recouvrées au nom de Sa Majesté, par l'inspecteur ou  
par toute partie lésée par quelque acte, négligence ou omis-  
sion, sur le témoignage d'un témoin digne de foi, devant  
deux juges de paix, et à défaut de paiement de pareille  
amende, tels juges de paix pourront emprisonner le contre-  
venant pendant une période de pas plus de trois mois ;—  
et excepté tel que ci-dessous prescrit, toutes les amendes  
recouvrées en vertu du présent acte, seront versées entre  
les mains du Receveur Général, et par lui placées au crédit  
du "fonds d'inspection des bâtiments à vapeur," et en  
formeront partie ; excepté toutefois, que toutes les amendes  
encourues pour quelque contravention aux treize premières  
sections du présent acte, si telle contravention est commise  
dans la juridiction de la Maison de la Trinité de Québec,  
ou de la Maison de la Trinité de Montréal, seront poursui-  
vies, recouvrées et employées de la même manière que le  
sont les amendes pour contraventions aux règlements de  
la Maison de la Trinité dans la juridiction de laquelle l'of-  
fense a été commise.

49. Dans le présent acte, les mots "bateau à vapeur et  
bâtiment à vapeur" signifient tout vaisseau employé à la  
navigation, et mis en tout ou en partie par la vapeur ; la  
mot "propriétaire," comprend l'admirateur ou possesseur  
de tout vaisseau ; et le mot "chaudière" est censé exprimer  
une chaudière ou des chaudières ; le mot "année" signi-  
fiera l'année de calendrier, commençant le premier jour de  
janvier et finissant le trente-et-un de décembre.

Par ordre,

I. G. GAGNON,

Inspecteur des bateaux à vapeur,  
Pour le Port de Québec.

Québec, 28 juin 1859.

8 juil.—3 f.

## PROSPECTUS DE LA BANQUE NATIONALE.

Incorporée par Acte du Parlement.

DEPUIS plusieurs années l'opinion publique se préoc-  
cupe du désir de voir s'établir à Québec, une BANQUE  
dont le principal but serait de protéger d'une manière  
spéciale, le commerce intérieur et l'industrie du pays. Il  
est indubitablement admis que les habitants de Québec  
et de ses environs possèdent parmi eux, tous les éléments  
nécessaires pour fonder avec toutes les garanties possi-  
bles, une institution de ce genre, en gérant les affaires  
avec économie, et la faire prospérer avec honneur.

Il est donc tout naturel que ceux d'entre nous qui ont étudié  
cette branche des finances s'efforcent avec le secours de  
leurs concitoyens, de fonder une Institution qui puisse  
donner aux nombreux intérêts qui se trouvent en jeu,  
et aux exigences du commerce local, toutes les garanties  
nécessaires d'ordre, de prospérité et d'indépendance.

Nous avons cru le temps arrivé pour nous, de nous oc-  
cuper fortement du projet de fonder à Québec une Banque  
qui remplirait les objets que nous avons énoncés plus  
haut.

C'est dans cette intention surtout, que le 15 décembre  
dernier, une circulaire signée par dix citoyens des plus  
marquants dans le commerce, les finances, les professions  
et l'industrie, était adressée à un certain nombre de ci-  
toyens des divers quartiers de la Cité, les invitant à s'as-  
sembler dans le but de considérer s'il était à propos de  
fonder à Québec une Banque d'Emission, ayant pour  
objet de protéger le commerce intérieur et l'industrie du  
pays.

Le résultat favorable de cette assemblée, à laquelle  
assistait un grand nombre de citoyens des plus influents  
de Québec, fut telle, que des mesures furent immédiate-  
ment prises pour demander un acte d'incorporation à la  
Session alors prochaine de la Législature.

Nous avons le plaisir d'informer le public que la Légis-  
lature admettant la nécessité d'encourager l'établissement  
de la Banque Nationale a passé un acte d'incorporation  
de cette institution.

Nous devons ici fortement approuver le but de la Lé-  
gislation provinciale à porter une attention toute particu-  
lière à ce qui a rapport à la garantie que doivent donner  
au public des institutions de ce genre. Le Législateur ne  
peut jamais être trop particulier sur ce point.—Ici, tout  
en ne devant pas des règles établies et des lois qui proté-  
gent le public dans la formation des banques chartées  
l'acte d'incorporation de la Banque Nationale pourvoit à  
des restrictions qui tendent à attacher les masses à la  
conservation de cette Banque pour leur propre intérêt.  
Car par cela seul que les actions sont d'un montant pro-  
portionné aux moyens du grand nombre, surtout des  
classes ouvrières, et que le petit pécule d'un chacun sera  
placé dans l'institution, les actionnaires de la Banque Na-  
tionale en seront ses défenseurs naturels.

C'est aux bons citoyens à nous seconder chacun dans la  
mesure de ses moyens, et c'est dans ce but que nous avons  
décidé de faire appel au public.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longs détails  
sur le but général et l'esprit des institutions de Banque.  
Ceci nous entraînerait dans une série d'explications qui  
ne peuvent faire partie d'un prospectus.

Qu'il nous suffise de dire que l'action de la banque tend  
inévitablement à augmenter la somme des capitaux placés,  
et l'intérêt perçu à leur profit, et à réduire en même temps  
le taux proportionnel de l'intérêt ; elle met les capitaux  
en concurrence, de manière à les faire tous travailler ; elle  
leur procure un intérêt, en même temps qu'elle éloigne  
d'eux les chances de perte, et elle fournit au travail un  
crédit constant à des conditions presque régulières en vue  
desquelles le commerce établit ses opérations.

A ceux qui ont des capitaux elle offre un placement  
avantageux, que l'on peut toujours réaliser en valeur cou-  
rante ; à ceux qui sont engagés dans le commerce, dans  
les métiers et dans les professions industrielles, elle four-  
nit un moyen de multiplier leurs capitaux par le crédit et  
l'émission de billets. La preuve de ces avantages se trouve  
dans le fait que les Banques du Canada, à quelques ex-  
ceptions près, ont rapporté à leurs actionnaires huit par  
cent de profit annuel depuis plusieurs années, et que les  
actions sont généralement cotées à un premium variant de  
8 à 16 par cent.

Ceci posé, nous entrerons dans les principaux objets de  
garantie qu'offre l'acte d'incorporation de la BANQUE  
NATIONALE.

10.—La majorité des Actionnaires devront être des su-  
jets britanniques tant en nombre qu'en valeur. Ceci a  
été prévu d'une manière sage, afin d'éviter la spéculation  
de la part de nos voisins des Etats Unis.

15.—Le capital devra être un million de piastres, lequel  
devra être versé et payé dans une période qui n'exce-  
dera pas cinq ans à compter du jour où la Banque aura  
commencé ses opérations. Cependant du moment qu'il y  
aura une somme de \$400,000 souscrite dont vingt-cinq par  
cent aura été payé, la Banque pourra commencer ses opé-  
rations. Et dans la vue d'être plus promptement utiles  
aux exigences du commerce, et dans l'intention de payer  
des intérêts le plus tôt possible aux Actionnaires, nous  
avons décidé de faire souscrire d'abord une somme de  
\$400,000 qui sera payée de la manière suivante, qui, nous  
osons l'espérer rencontrera l'approbation générale, savoir :

5 par 100 ou \$5 par part, le 1er juillet prochain.  
10 " ou \$5 " " 1er août "  
5 " ou \$2.50 " " 1er septembre "  
5 " ou \$2.50 " " 1er octobre "

et ainsi de suite, (5 par cent) tel que mentionné dans le  
tableau suivant, savoir :

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| 5 par 100 ou \$2.50 par part, le 1er novembre prochain. |
| 5 " ou " " 1er décembre "                               |
| 5 " ou " " 1er février 1860.                            |
| 5 " ou " " 1er avril "                                  |
| 5 " ou " " 1er juin "                                   |
| 5 " ou " " 1er juillet "                                |
| 5 " ou " " 1er août "                                   |
| 5 " ou " " 1er septembre "                              |
| 5 " ou " " 1er octobre "                                |
| 5 " ou " " 1er novembre "                               |
| 5 " ou " " 1er décembre "                               |
| 5 " ou " " 1er janvier 1861.                            |
| 5 " ou " " 1er février "                                |
| 5 " ou " " 1er mars "                                   |

Dans ce cas, l'institution pourrait commencer ses opé-  
rations entre le 1er Septembre et le 1er Octobre prochain,  
avec une somme versée de 100,000 piastres, son capital  
versé augmentant ensuite comme ci-dessus jusqu'au mois  
de Mars 1861, auquel temps, si le besoin le requerrait, il  
pourrait être souscrit une somme additionnelle.

Si aucune personne souscrivant des actions, désire payer  
le montant entier de sa souscription, il lui sera loisible de  
le faire, et dans ce cas les dividendes payés le seront sur  
toute la somme versée.

30.—Le Bureau de Direction sera composé de sept  
membres actionnaires possédant vingt actions au moins  
du Capital de la Banque, entièrement payées, et qui de-  
ront être élus annuellement par les actionnaires.

40.—Pas moins de trois Directeurs devront être prés-  
ents à aucune des assemblées du Bureau, pour la gestion  
des affaires, et toutes les règles ou règlements que le Bu-  
reau pourrait faire ou changer devront toujours être ap-  
rouvés par les actionnaires soit à l'assemblée annuelle,  
soit à une assemblée spéciale.

50.—Nul caissier, assistant caissier, commis ou autre  
officier de la Banque, ne pourra voter ni en personne ni  
par son procureur à aucune Assemblée pour l'élection des  
directeurs, ni agir comme procureur à cet effet.

60.—Il ne sera pas accordé à la fois plus d'un vingtième  
du montant entier des acomptes faits par la banque dans  
le même temps sur aucun effet ou papier portant le nom  
d'un directeur de la Banque ou celui de la maison à la  
quelle il pourra être associé.

70.—Outre un état détaillé des affaires de la Banque  
qui devra être soumis annuellement aux actionnaires, les

directeurs devront publier une fois chaque mois dans la  
gazette du Canada, un état de l'actif et du passif de la  
Banque.

Nous espérons que cette entreprise sera bien vue du  
public, et que nous recevrons l'encouragement sur lequel  
nous avons tout lieu de compter. Une institution de la  
sorte, conduite avec toutes les précautions nécessaires,  
peut et doit être utile dans une cité où le commerce d'ex-  
portation et la construction des vaisseaux requièrent et  
absorbent un grand capital.

La position qu'occupent parmi les citoyens de Québec,  
ceux qui prennent une part active dans cette entreprise,  
est une garantie suffisante que l'institution sera bien con-  
duite, et qu'elle rencontrera les besoins du commerce lo-  
cal et aidera à stimuler l'esprit d'entreprise dans notre  
vaste et populeux district.

Nous ne venons pas ici faire d'opposition aux autres  
institutions de ce genre déjà établies à Québec, il y aurait  
une grande erreur de le croire. Mais nous avons pensé  
qu'une nouvelle banque trouverait place facilement dans  
cette cité, et qu'elle ne serait point vue d'un mauvais œil  
par les anciennes banques qui y fleurissent et qui y trou-  
vent constamment un emploi très productif de leurs ca-  
pitaux.

Le Bureau de Direction provisoire nommé par l'Acte  
d'incorporation se compose de

L'Hon. U. J. TESSIER,  
MM. ISIDORE THIBAUDEAU,  
EUGÈNE CHUNIC,  
CIRICE TÊTU,  
DR. OL. ROBITAILLE,  
DAVID DUSSAULT,  
PRUDENT VALLÉE.

Aussitôt que la somme de \$400,000 sera souscrite et 10  
par cent de ce capital payé, les actionnaires procéderont  
à élire eux-mêmes les Directeurs en remplacement du Bu-  
reau de Direction provisoire.

Le livre des souscriptions est présentement ouvert dans  
un des bureaux du sousigné, bâtie de la Caisse d'Eco-  
nomie Notre-Dame, rue St. Jean, Haute-Ville, et ce Mon-  
sieur est autorisé de recevoir les souscriptions des mem-  
bres. Le bureau sera ouvert chaque jour depuis DIX  
HEURES jusqu'à TROIS HEURES.

Par ordre,  
Du Bureau de Direction provisoire,  
F. VÉZINA,  
Trésorier provisoire.

8 juin 1859.

3m.



**Bureau de Poste de Québec.**

LETTRES NON RÉCLAMÉES.

LISTE DES LETTRES

Qui restent au Bureau de la Poste de Québec, depuis le  
1er juillet 1859, etc., etc.

Si les lettres suivantes ne sont pas retirées dans l'espace  
de six semaines de cette date, elles seront envoyées  
au "bureau des lettres mortes" (Dead Letter Office).  
N. B.—Les personnes qui s'informeront d'aucune de  
ces lettres, sont respectueusement priées de demander  
Lettres annoncées.

B  
Belanger Louis,  
Boudreau Capt.,  
Bonnelle Miss Angélie.

C  
Chaurmele Felix,  
D  
Duchénille L. J.,  
Delere Mr.,  
Denoue F.

F  
Fortier M.,  
L  
Lamontagne Auguste,  
Langlois Annie,  
Lamontagne Auguste.

S  
Santinas Frank,  
T  
Trudel P.,  
Québec, 6 juillet 1859.—3f.

On a besoin

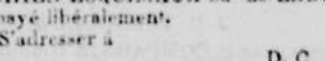
D'UN CHIEN ESQUIMAUX ou de LABRADOR, qui  
sera payé libéralement.  
S'adresser à  
D. C. LARUE,  
Hôtel Clarendon.

Québec, 4 juillet 1859.

BAINS DE MER.

Rivière Saguenay, Rimonski, Cacouna,  
Rivière-du-Loup, Malbaie,  
LES EBOULEMENTS et RIVIERE-OUELLE

Le vapeur de première classe allant à la mer



**"SAGUENAY,"**

CAIT. R. SIMARD,

LAISSE QUÉBEC

Chaque MERCREDI, à 8 heures A. M.

Pour la RIVIERE SAGUENAY, arrêtant à la Rivière-  
du-Loup, Rivière-Ouelle, la Malba